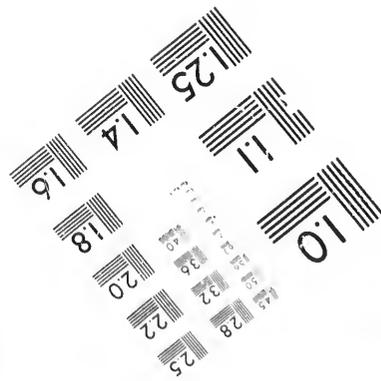
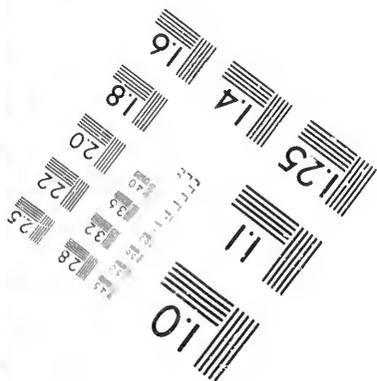
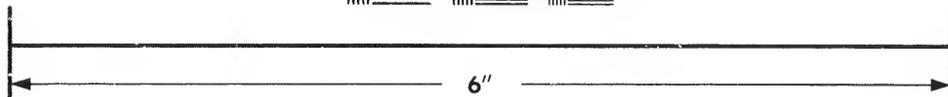
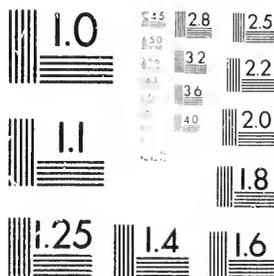


IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

45  
28  
32  
25  
22  
20

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

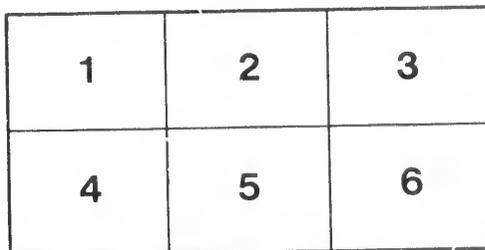
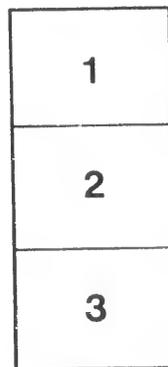
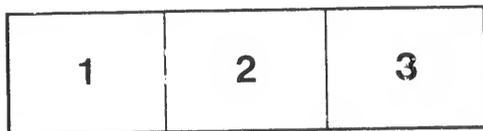
Thomas Fisher Rare Book Library,  
University of Toronto Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Thomas Fisher Rare Book Library,  
University of Toronto Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

*avec les amitiés de  
M. Yves Baccand*

# BROCHURE ELECTORALE

---

AUX

ELECTEURS DU DOMINION

---

QUATRE ANNEES DU REGIME  
CONSERVATEUR

---

POURQUOI LE GOUVERNEMENT CONSERVA-  
TEUR MERITE LA

CONDAMNATION PUBLIQUE

---

PRIX : 20 Cents l'exemplaire ou \$10 00 le cent

Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a title or header.

24

AUX  
ELECTEURS  
— DU —  
CANADA

---

Conscient de ses méfaits et convaincu qu'il serait impitoyablement condamné si sa conduite et ses actes étaient franchement et loyalement discutés, le gouvernement recourt à la ruse pour escamoter les suffrages du peuple. Pour empêcher ses adversaires d'exposer sa conduite, de montrer aux électeurs tout ce qu'elle renferme de blâmable et de repréhensible, le ministère vient de dissoudre le parlement, *un an avant le temps voulu* par la loi qui fixe la durée des parlements à cinq ans, et d'ordonner des élections générales. En vertu d'une proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, la présentation des candidats aura lieu le 13 et la votation le 20 juin prochain. Comme on le voit cela ne laisse guère plus d'un mois à l'opposition pour dénoncer la mauvaise administration du gouvernement conservateur et les fraudes sans nombre dont il s'est rendu coupable.

La campagne électorale ne sera donc pas longue. Sentant bien que la discussion prolongée, détaillée, de sa politique lui mériterait inévitablement la réprobation populaire, le gouvernement veut se soustraire par un coup d'État à la condamnation qui l'attend et escamoter par



RÉDUCTION DU TAUX DE L'INTÉRÊT

Comme on le voit par ce tableau, pendant les quinze années comprises entre 1867 et 1881, inclusivement, nous avons payés en intérêt sur la dette nette la somme de \$81,476,520.20, ce qui donne une moyenne de \$5,431,768.68, ou plus d'une piastre et vingt-cinq centins par tête de la population totale. Durant cette même période, la moyenne du taux de l'intérêt payé sur la dette nette a été de 5,196 pour 100. Pendant les dix années de l'administration conservatrice, cette moyenne a été de 5,354 pour 100 et de seulement 4,8804 pour cent durant les cinq années d'administration libérale, c'est-à-dire de 1874 à 1878 inclusivement. Avec ces données on forme le tableau suivant :

Moyenne du taux de l'intérêt sur la dette pour les 15 ans compris entre 1867 et 1881.....	5.19.6 pour 100
Moyenne du taux de l'intérêt sur la dette pour les 10 ans d'administration conservatrice.....	5.35.4 pour 100
Moyenne du taux de l'intérêt sur la dette pour les 5 ans d'administration libérale.....	4.88.04 pour 100
Différence du taux de l'intérêt sur la dette entre la moyenne de ce taux sous l'administration conservatrice et ce même taux sous l'administration libérale.....	0.47.36 pour 100

C'est-à-dire que sur chaque cent piastres de la dette publique, *le gouvernement libéral a diminué la somme d'intérêt à payer de 47 centins et 36 centimes, ou de 47 $\frac{1}{3}$  centins,*

pour prendre un chiffre rond. Cette somme paraît insignifiante de prime abord ; mais, quand on la rapproche du chiffre énorme de la dette, elle prend des proportions considérables. Sous l'administration libérale, le chiffre moyen de la dette nette a été de \$124,496,447.09. Eh bien,  $47\frac{1}{3}$  centins par cent piastres sur cette somme forment un montant de \$589,282.96 par année. Cette somme, à 5 pour 100, représente un capital de \$11,785,660.00.

L'administration des finances par le gouvernement libéral se résume donc comme suit :

1o. *Le gouvernement libéral a diminué de \$589,282.96 par année la somme requise pour payer l'intérêt sur la dette publique ;*

2o. *Cette réduction des intérêts équivaut à une réduction de \$11,785,660 du montant de la dette publique, puisque à 5 pour 100, la somme de \$589,282.96 représente un capital de \$11,785.660.*

#### AUGMENTATION DE LA DETTE

En consultant le tableau donné plus haut,—tableau qui est pris dans un document officiel signé par sir L. Tilley et publié sous sa surveillance,—on constate que de 1867 à 1881, la dette nette s'est accrue de \$70,667,139 c'est-à-dire de \$75,728,641 en 1867, à \$155,395,780 en 1881. Cette augmentation de la dette équivaut à 105.20 pour 100. Durant cette même période, la population du pays ne s'est accrue que de 28 pour 100, de sorte que l'augmentation de la dette a été environ quatre fois plus considérable que celle de la population. Aussi la qualité de la dette, c'est-à-dire le montant par tête, qui n'était que de \$21.45 par personne en 1871, s'élevait-elle en 1881 à \$35.72, ce qui fait pour ces dix ans une augmentation de \$14.27 par tête.

### QUI EST RESPONSABLE DE CETTE AUGMENTATION ?

Avec cette mauvaise foi qui les caractérise, les conservateurs s'efforcent de faire croire aux gens peu renseignés que le gouvernement libéral de l'Hon. M. MacKenzie a sa large part dans cette énorme augmentation de la dette publique. Certains journaux conservateurs poussent même l'effronterie jusqu'au point de dire sans rougir que les libéraux sont seuls responsables de tout cela. C'est un mensonge qu'il importe de réfuter.

En examinant le tableau donné plus haut, on voit que sous l'administration libérale, la dette nette a été augmentée de \$32,037,105, c'est-à-dire de \$108,324,964 en 1874 à \$140,362,069 en 1878. Cela laisse au débit des administrations conservatrices une augmentation de dette de \$47,630,034.

Mais, en allant au fond des choses, on arrive bien vite à la conclusion que le parti conservateur et les gouvernements conservateurs sont seuls responsables de l'augmentation totale de la dette et que l'augmentation apparente de \$32,037,105 portée au dossier du gouvernement MacKenzie ne peut pas, raisonnablement et équitablement, être imputée à la politique du parti libéral.

Il est vrai que le gouvernement MacKenzie a contracté des emprunts qui ont augmenté la dette publique ; mais pourquoi a-t-il ainsi augmenté le chiffre de notre dette ? Pour remplir des obligations contractées en vertu de la législation faite par le gouvernement conservateur, approuvée, sanctionnée et votée par le parti conservateur. La construction du chemin de fer Intercolonial, du chemin de fer du Pacifique, l'élargissement du canal Welland, du canal de Lachine et du canal de Carillon et Grenville sont des travaux qui ont été exécutés sous le gouvernement MacKenzie en vertu du chapitre 41 de la 37<sup>e</sup> Victoria,

ainsi que l'attestent les comptes publics : or, ce statut, 37 Victoria, chap. 41, a été passé en 1873, c'est-à-dire sous l'administration conservatrice, et, par conséquent, le gouvernement et le parti conservateur sont responsables des dépenses que cette loi a rendues obligatoires et que le gouvernement MacKenzie ne pouvait pas s'exempter de faire sans violer cette loi.

Eh bien ! pour ces travaux, qui lui étaient imposés par une loi passée par les conservateurs, l'administration libérale a dépensé, durant les cinq années qu'elle a eu le pouvoir, la somme énorme de \$31,479,782,41, ainsi que l'établit le tableau suivant, dont tous les détails sont tirés des comptes publics et des rapports du ministère des Travaux Publics :

INTERCOLONIAL.

1874.....	\$3,614,898,81	
1875.....	3,472,186,18	
1876.....	1,108,321,59	
1877.....	1,318,352,19	
1878.....	408,816,74	
	<hr/>	\$ 9,922,575,51

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

1874.. . . .	\$ 310,224,88	
1875.....	1,546,241,67	
1876.....	3,346,567,06	
1877.....	1,691,149,97	
1878.....	2,228,373 13	
	<hr/>	\$ 9,122,556.71

CANAL WELLAND

1874.....	\$ 746,420.61	
1875.....	1,047,119.91	
1876.....	1,570,148.19	
1877.....	2,199,962.61	
1878.....	2,138,392.99	
	<hr/>	\$ 7,702,044.31

CANAL LACHINE

1874.....	\$	197,420.52
1875.....		158,618.35
1876.....		327,769.39
1877.....		1,439,375.73
1878.....		1,484,616.63
		<hr/>
		\$3,607,800.62

CANAL DE CARILLON ET GRENVILLE

1874.....	\$	389,864.76
1875.....		190,323.10
1876.....		326,203.16
1877.....		245,738.04
1878.....		22,676.20
		<hr/>
		\$ 1,124,805.26

Faisant en tout.... \$31,479,782.41

Voilà ce que le gouvernement libéral, forcé qu'il y était par la législation du gouvernement et du parti conservateurs, a dépensé pour la confection de travaux publics dont il n'est aucunement responsable. Cette somme correspond, à une différence de \$457,323 près, au chiffre total de l'augmentation de la dette sous l'administration libérale, de sorte qu'en vertu de sa législation, la seule dont elle puisse être tenue responsable, cette administration n'a augmenté la dette que de \$482,023.14, durant les cinq ans qu'elle a exercé le pouvoir. Voilà ce qu'établissent des faits, des chiffres tirés de documents officiels dont il est impossible de contester l'exactitude.

Démontrons par un exemple que le gouvernement MacKenzie ne peut pas être tenu responsable de l'augmentation qui s'est produite sous lui dans le *chiffre* de la dette publique.

Le conseil de la cité de Québec a passé en 1872, croyons-nous, une résolution par laquelle il s'est engagé à souscrire un million de piastres pour assurer la construction du chemin de fer du Nord, puis autorisé l'émission de débentures destinées à couvrir le montant de cette souscription. En passant ces résolutions, le conseil de ville d'alors a contracté la dette, c'est incontestable. Mais cette dette n'est pas venue immédiatement exigible : elle n'a commencé à figurer dans le passif de la corporation que plus tard, lorsque les travaux de construction ont été assez avancés pour permettre aux entrepreneurs du chemin de fer du Nord d'exiger des à-comptes sur cette souscription d'un million, c'est-à-dire en 1876 ou 1877. L'augmentation de la dette de la corporation, contractée en 1872, n'a donc commencé à se produire qu'en 1876 ou 1877, sous l'administration du conseil de ville qui avait remplacé celui de 1872. Or, qui est responsable de cette augmentation de notre dette municipale ? Le conseil de ville de 1872 qui l'a contractée, ou le conseil de ville de 1876 qui n'a fait que se conformer aux obligations que lui avait imposées et léguées son prédécesseur de 1872 ? Evidemment, c'est le conseil de ville de 1872.

Eh bien, il en est de même pour l'augmentation de la dette publique occasionnée par la confection des travaux sur les chemins de fer et sur les canaux : c'est le gouvernement MacKenzie qui a fait exécuter ces travaux et en a payé la façon ; mais c'est le gouvernement conservateur qui avait *contracté l'obligation* de les faire exécuter, et qui, par conséquent, est responsable de l'augmentation de la dette occasionnée par la confection de ces mêmes travaux.

Donc, de l'augmentation *apparente* de \$32,037,105 de la dette publique sous le gouvernement MacKenzie, il faut retrancher les \$31,479,782, dépensées pour la confection des travaux publics exécutés en vertu des lois passées ou des obligations contractées antérieurement par les conservateurs, qui sont responsables de ces dépenses et de l'aug-

mentation de dettes qu'elles ont occasionnée, en sorte que les libéraux n'ont pu augmenter la dette que de \$457,323 pendant les cinq ans qu'ils ont été au pouvoir.

Ce n'est pas tout. A l'encontre de ces \$457,323, ils placèrent la dette de l'Île du Prince Édouard, assumée en vertu d'une loi passée en 1873 par les conservateurs pour annexer cette colonie à la Confédération. La dette ainsi assumée et qui figure dans l'augmentation apparente de la dette du Canada sous le gouvernement libéral, s'élève à \$3,465,046,91, ainsi répartis :

Bons 6 0/0 payables en Angleterre.....	\$1,091,106.54
Bons 6 0/0 payables au Canada .....	366,404.44
“ 5 0/0 “ “ .....	137,402.22
“ 4 0/0 “ “ .....	336,852.55
“ 5 0/0 “ “ .....	1,529,417.36
Mandats non payés.....	3,860.48
	<hr/>
Faisant en tout.....	\$3,465,046.91

Enfin, le gouvernement a payé aux seigneurs et aux municipalités, en vertu d'une loi passée avant la Confédération et dont le ministère libéral de 1874 ne saurait porter la responsabilité, la somme de \$3,076,394.88, ainsi qu'il suit :

1875, payé pour l'indemnité seigneuriale et l'indemnité aux municipalités.....	\$2,651,344.48
1876 “ “ .....	358,099.00
1877 “ “ .....	59,326.68
1878 “ “ .....	6,633.72
	<hr/>
En tout.....	\$3,076,394.88

En résumant tous ces chiffres, on arrive aux résultats suivants :

1o Sous l'administration MacKenzie, le chiffre apparent de la dette s'est accru de \$32,037,105 :

2o Mais cette augmentation représente l'exécution d'obligations antérieurement contractées par les conservateurs pour les fins suivantes :

Chemins de fer et canaux.....	\$31,479,782.41
Dettes de l'Île du Prince-Edouard.....	3,465,046.91
Indemnité en vertu de l'acte seigneurial	3,076,394.88
	<hr/>
	\$38,021,224.20

3o La différence entre ces \$38,021,224.20, payées pour acquitter des obligations contractées par les conservateurs, et les \$32,037,105 d'augmentation de la dette sous le gouvernement libéral, représente la diminution de la dette opérée par les libéraux,—c'est-à-dire que *durant les cinq ans qu'ils ont été au pouvoir les LIBÉRAUX N'ONT PAS AUGMENTÉ LA DETTE PUBLIQUE D'UN SEUL SOU PAR LEUR LÉGISLATION, MAIS QU'ILS L'ONT DIMINUÉE DE \$5,984.119.20 PAR LEUR SAGE ADMINISTRATION.*

Voilà ce qu'établissent des faits et des chiffres tirés des comptes publics et dont nous défions qui que ce soit de contester l'exactitude et la vérité.

Ce n'est pas tout, cependant. Outre les canaux, les chemins de fer, l'indemnité seigneuriale et la dette de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le gouvernement MacKenzie a fait d'autres opérations qui ont absorbé \$7,037,212.78 et ont porté le total des dépenses faites par ce gouvernement et *imputables au compte du capital* à la somme de \$38,516,995.19. Ces \$7,037,212 dépenses portées au compte de capital doivent aussi être retranchées de la prétendue augmentation de la dette sous le régime fédéral, puisque ce compte représente de l'actif qui diminue d'autant le passif du pays. Le tableau suivant, pris à la page XXIII des *Comptes Publics* pour 1881, fait voir les montants portés à compte de 1868 à 1881 inclusivement :

DÉPENSES A COMPTE DU CAPITAL.

1868.....	\$	574,208	32	
1869.....		514,023	11	
1870.....		3,671,104	36	
1871.....		3,670,396	51	
1872.....		7,898,549	79	
1873.....		19,864,319	00	
<hr/>				\$36,192,601 68
1874.....	\$	10,121,758	96	} Administration libérale.
1875.....		6,923,185	33	
1876.....		7,154,118	69	
1877.....		7,599,731	85	
1878.....		6,657,200	36	
<hr/>				\$38,516,995 19
1879.....	\$	5,648,331	66	
1880.....		8,241,173	98	
1881.....		8,176,316	50	22,065,822 14
<hr/>				<hr/>
			\$96,775,418 42	\$96,775,418 42

Il est un autre point qu'il est bon de faire entrer en ligne de compte pour se former une juste idée de la manière dont nos finances ont été administrées et dont notre dette a été affectée par la politique du gouvernement MacKenzie : ce point important, c'est le rachat ou l'extinction d'une partie de la dette contractée par les conservateurs et payée par les libéraux. Le tableau suivant montre la somme qui a été rachetée chaque année, de 1868 à 1881 inclusivement :

RACHAT DE LA DETTE PUBLIQUE

1868.....	\$ 337,679.98	
1869.....	1,684,116.00	
1870.....	948,556.55	
1871.....	980,824.99	
1872....	2,409,279.29	
1873.....	2,807,232.93	
		----- \$9,167,689.74
1874.....	3,858,259.21	
1875.....	14,324,731.22	
1876....	4,772,798.41	
1877.....	8,303,154.71	
1878.....	8,139,742.27	
		----- 39,398,685.82
1879.....	14,032,240.69	
1880.....	13,388,524.47	
1881.....	8,148,837.00	
		----- 35,569,602.16
		----- \$84,135,977.72

Disons de suite que les éléments de ce tableau sont pris à la page XXV des *Comptes Publics* pour 1881.

Des \$84,135,977.72 représentant la totalité du rachat de la dette durant les quatorze ans qui nous occupent, \$44,737,291.90 ont été rachetés par les conservateurs en neuf ans et \$39,398,685.82 par les libéraux durant les cinq ans qu'ils ont eu le pouvoir. Ces chiffres donnent respectivement une moyenne annuelle de \$7,879,737.16 pour les libéraux et de \$4,970,810.21 pour les conservateurs, ce qui assure une différence de \$2,908,926.95 par année en faveur des libéraux dans la grande œuvre de l'extinction du paiement de la dette publique.

Nous avons déjà dit que l'augmentation apparente de la dette sous le régime libéral est due exclusivement à la politique des conservateurs. Comme ces gens là sont capables de tout nier si on ne les accable pas par des preuves irréfutables, nous croyons à propos de corroborer cet avancé par les paroles mêmes d'un ministre conservateur. A la page 20 du discours sur le budget prononcé par Sir Leonard Tilley en 1873, c'est-à-dire durant la première partie de la session où le gouvernement conservateur a été renversé, nous lisons ce qui suit :

*“ Cependant, nous assumons des engagements nouveaux et plus considérables, représentant une très forte somme. Nous entreprenons des travaux, ils sont déjà entrepris, qui nécessiteront une forte augmentation de notre dette. Nous avons à dépenser \$10,000,000 sur le chemin de fer Intercolonial. Nous avons à dépenser \$30,000,000 pour le chemin de fer canadien du Pacifique et le système de canaux adopté par le gouvernement exigera une dépense d'au moins \$20,000,000. Ce sont là des entreprises sérieuses, d'autant plus sérieuses qu'elles vont ajouter \$60,000,000 à notre dette. ”*

Eh bien, c'est pour exécuter tous ces travaux, *entrepris par les conservateurs*, de l'aveu même de Sir Leonard Tilley, que les libéraux ont dépensé bien involontairement les \$31,479,782.41 dont nous avons déjà parlé et ont augmenté le chiffre de la dette de \$32,037,105, ainsi que nous l'avons indiqué auparavant.

Nous le répétons : cette somme a été payée par les libéraux pour des travaux publics entrepris par les conservateurs, et le montant qu'il a fallu emprunter pour payer ces travaux représente à peu près exactement le montant dont la dette a été augmentée sous le régime libéral, en sorte qu'on peut affirmer positivement que cette augmentation de dette a été exclusivement le résultat de la politique des conservateurs, et que par consé-

quent l'administration libérale n'en est nullement responsable, en d'autres termes, que par sa propre politique, le gouvernement MacKenzie n'a pas augmenté la dette publique durant ses cinq années d'administration.

La dette actuelle est donc l'œuvre des gouvernements conservateurs et c'est à eux, à eux exclusivement, que le peuple doit en demander compte durant la présente campagne électorale.

## Revenus et Dépenses

Dans un discours prononcé à la Chambre des Communes en 1878, Sir Charles Tupper disait :

Nous n'avons pas besoin d'augmenter la taxe, et les revenus actuels nous suffiraient amplement à administrer la chose publique, car le gouvernement du jour a porté le total des dépenses publiques à un chiffre trop élevé. En reprenant le pouvoir, nous saurions réduire ce chiffre de beaucoup.

Dans un autre discours prononcé le 22 février 1878, il ajoutait :

“ Comme nous avons gouverné le pays au moyen de taxes peu élevées, et comme nous sommes encore prêts à gouverner le pays sans les dépenses extravagantes faites par le gouvernement actuel depuis qu'il a pris le pouvoir en mains, nous ne demandons pas que les taxes soient augmentées, car nous n'avons pas besoin d'autant d'argent que les honorables messieurs de la droite, ainsi que nous l'avons démontré par notre économie dans le passé, économie que nous sommes disposés à pratiquer dans l'avenir.”

Ces paroles, prononcées par l'un des chefs conservateurs que l'on a baptisé des noms de *grand prêtre de la corruption*, à cause des fraudes révoltantes dont sa vie publique n'est qu'un tissu compact, et de *grand étireur*, à cause de son mépris constant pour la vérité, ces paroles,

soyons en surs, seront répétées dans toutes les assemblées publiques par les orateurs ministériels. Comme elles comportent de grossiers mensonges, nous allons les réfuter en faisant un examen aussi bref que possible des recettes et des paiements. Pour mieux établir ce que nous nous proposons de démontrer, nous allons d'abord donner le tableau des recettes et des dépenses du fonds consolidé, tel qu'il se trouve à la page XXV des *Comptes Publics* pour 1881. Le voici :

	RECETTES	PAIEMENTS
1868.....	13,687,928.49.....	13,486,092.96
1869.....	14,379,174.52.....	14,038,084.00
1870.....	15,512,225.65.....	14,345,509.58
1871.....	19,335,560.81.....	15,628,081.72
1872.....	20,714,813.68.....	17,589,468.82
1873 ... .	20,813,469.45.....	19,174,647.92
1874.....	24,205,092.54.....	23,316,316.75
1875.....	24,648,715.04.....	23,713,071.04
1876.....	22,587,587.05.....	24,488,372.11
1877.....	22,059,274.11.....	23,519,301.77
1878 ... .	22,375,011.88.....	23,503,158.25
1879.....	22,517,382.14.....	24,455,381.56
1880.....	23,307,406.69.....	24,850,634.45
1881.....	29,609,160.91.....	25,502,554.42

AUGMENTATION DES TAXES

Ce tableau montre que de 1868 à 1881, les revenus ont augmenté de \$15,921,232.42, ou de 116 pour 100. Pour les quatre ans compris entre 1878 et 1881, c'est-à-dire les quatre dernières années de l'administration conservatrice, l'augmentation a été de \$7,234,149.03. Sous l'administration libérale, au lieu d'une augmentation, il y a eu une diminution dans le revenu de \$1,830,080.66.

La presse ministérielle et les orateurs conservateurs nous diront probablement que l'augmentation du revenu

sous le régime conservateur est un bon point en faveur du ministère. C'est une erreur, une fraude, contre laquelle il est bon de se mettre en garde. Pour voir combien cela est faux, il suffit de se rappeler que la plus grande partie des revenus provient des taxes payées par le peuple et que, par conséquent, quand le revenu augmente, c'est pour la bonne raison que le peuple paie plus de taxes. Les principales sources du revenus sont les taxes de Douane, les taxes d'accises et les taxes de timbre, autant de taxes qui sont prises directement dans la bourse du peuple. Or, ces taxes ont été diminuées sous l'administration libérale de M. MacKenzie et considérablement augmentées par les conservateurs depuis 1878. Le tableau suivant, pris à la page XXV des *Comptes Publics* pour 1881 établit ce point à l'évidence :

	DOUANES	ACCISES	TIMBRES
1874	\$14,325,193	5,594,903	209,088
1875	15,351,011	5,069,687	244,180
1876	12,823,837	5,563,487	227,089
1877	12,546,987	4,911,897	209,038
1878	12,782,824	4,858,671	200,442
1879	12,900,650	5,390,763	185,190
1880	14,071,343	4,232,427	175,806
1881	18,400,092	5,343,022	193,024

Comme on le voit, dans quatre ans, c'est-à-dire de 1878 à 1881, les conservateurs ont augmenté les taxes de douane de \$5,623,268, en d'autres termes, Sir Leonard Tilley a pris dans les goussets du peuple en 1881, seulement pour la douane, \$5,623,268 de plus que n'avait pris le gouvernement MacKenzie en 1878. Nous verrons plus loin au moyen de quel tour de force cette fraude a été accomplie. Pour l'accise, la différence est de \$484,351 en faveur du gouvernement libéral. On a dit avec raison que le gouvernement des conservateurs est le *gouvernement des taxeurs* : le tableau qui précède le prouve sura-

bondamment. Si le peuple veut se faire taxer, qu'il élise des conservateurs, et il est sûr de ne pas manquer son affaire.

Tout de même, les chiffres que nous venons de citer établissent à l'évidence que Sir Charles Tupper se rendait coupable d'un odieux mensonge quand il disait en 1878, pour capter les suffrages des électeurs : " En reprenant le pouvoir, nous saurions réduire ce chiffre (des taxes) de beaucoup. "

Les mêmes mensonges seront probablement répétés par les orateurs conservateurs dans le cours de la présente campagne électorale et il faut bien prendre garde de ne pas se laisser prendre à ce piège.

Sir Charles Tupper n'a pas été plus véridique en disant que les conservateurs diminueraient les dépenses, s'ils revenaient au pouvoir. En effet, au lieu d'une diminution, l'administration des conservateurs durant les quatre dernières années accuse une énorme

#### AUGMENTATION DES DÉPENSES.

Les dépenses imputables au fonds consolidé, c'est-à-dire les dépenses ordinaires et contrôlables, en d'autres termes, les dépenses qui peuvent être diminués par une sage administration, ont été comme suit de 1868 à 1881 :

1868.....	\$13,486,092
1869. ....	14,038,084
1870.....	14,345,509
1871.....	15,623,081
1872.....	17,589,468
1873 .....	19,174,647
1874.....	23,316,316
1875.....	23,718,071
1876 .....	24,488,372
1877.....	23,519,301
1878.....	23,503,158
1879.....	24,455,381
1880... ..	24,850,634
1881.....	25,502,554
1882-3.....	27,600,000

Le chiffre des dépenses a doublé, à peu près, de 1868 à 1881 et dans la courte période comprise entre 1868 à 1874, les conservateurs l'ont augmenté de \$9,830,224, ou plus d'un million et demi par année durant ces six ans.

Sous l'administration libérale, au contraire, le chiffre des dépenses est resté à peu près stationnaire, puisqu'il n'a été *augmenté que de \$186,842 en cinq ans, ou de \$37,368 par année.*

Mais, du moment que les conservateurs sont revenus au pouvoir en 1878, la progression ascendante des dépenses a repris son cours, et en quatre ans, *le chiffre en a été élevé de \$1,999,396, ce qui fait une moyenne de \$449,849 par année, ou \$462,481 de plus que l'augmentation annuelle sous le régime libéral.*

Electeurs du Canada, si vous voulez vous imposer une augmentation annuelle de dépenses de \$462,481, donnez vos suffrages aux candidats conservateurs ; mais si vous voulez vous exempter cette augmentation de dépenses et de taxes, enrégistrez vos voix en faveur des candidats libéraux !

Puis, ce n'est pas tout. Depuis quatre ans, les conservateurs n'ont augmenté la dépense annuellement que de \$462,481 de plus que les libéraux ; mais ils sont en voie de porter cette augmentation à un chiffre beaucoup plus élevé. Ainsi, dans le budget soumis aux Chambres à la dernière session, les dépenses pour l'année 1882-83 sont estimées à \$27,600,000 par Sir Leonard Tilley, qui s'est fait voter cette somme pour les payer. C'est une augmentation de \$2,097,446 sur les dépenses de 1881 !

N'avons-nous pas raison de dire que du moment que les conservateurs arrivent au pouvoir, l'augmentation des dépenses progresse invariablement avec une rapidité désespérante ?

Maintenant, entrons dans quelques détails pour montrer que cette augmentation de dépenses n'est que le résultat d'une mauvaise administration, puisque cette augmentation porte surtout sur les dépenses contrôlables, c'est-à-dire que les dépenses qu'un gouvernement économique et soucieux des intérêts du pays peut facilement diminuer sans nuire aucunement à l'efficacité du service public. Le tableau suivant, dont les détails sont pris à la page 18 des *Comptes Publics* pour 1881 montre tout cela bien clairement :

ETAT COMPARATIF DES DEPENSES CONTROLABLES. 7

	1874	1878	1881	1882-83
Gouvernement civil.....	\$ 883,685	\$ 823,369	\$ 915,958	\$ 973,159
Administration de la justice.	459,037	564,920	583,957	613,500
Polices .....	56,387	10,616	13,525	12,500
Pénitenciers.....	395,551	308,582	307,366	295,367
Législation .....	784,048	618,035	611,375	636,505
Exploration géologique.....	97,814	96,049	111,352	109,400
Arts, agriculture, etc .....	19,091	92,365	22,408	21,200
Recensement .....	39,470	1,053	127,033	60,000
Immigration et quarantaine.	318,572	180,691	250,812	378,307
Hôpitaux de marine.....	66,062	57,484	52,183	62,000
Pensions.....	56,453	105,842	96,388	102,160
Pensions de retraite.....	64,442	106,588	147,362	155,000
Milice et défense.....	977,376	618,136	667,000	758,500
Service océanique et fluvial.	407,700	402,371	429,439	540,223
Travaux publics.....	1,826,001	998,594	1,138,765	1,699,225
Service des phares.....	537,057	461,967	443,724	487,766
Pêcheries.....	76,247	93,262	80,560	93,000
Inspection des bateaux à va- peur.....	10,291	14,315	12,149	15,000
Surintendance des assu- rances .....		8,577	9,579	9,850
Diverses dépenses.....	102,160	81,167	109,929	116,050
Allocations aux Sauvages....	146,068	421,503	805,097	909,308
Terres de la Puissance.....	283,163	87,628	67,745	99,660
Forces de la Puissance, Ma- nitoba.....	209,169	11,210		
Police montée.....	199,599	334,748	289,845	413,000
Territoires du Nord-Ouest: Organisation, exploration des frontières, divers.....	308,221	43,905		
<b>Total des dépenses con- trôlables.....</b>	<b>\$8,324,076</b>	<b>\$6,542,510</b>	<b>\$7,293,563</b>	<b>\$8,560,970</b>

Ce tableau se résume comme suit :—

RÉGIME LIBÉRAL.

Total des dépenses contrôlables en 1874.....	\$8,324,076
“ “ “ 1878.....	6,542,510
Diminution durant cette période.....	\$1,781,566

RÉGIME CONSERVATEUR

Total des dépenses contrôlables en 1878.....	\$6,512,510
“ “ “ 1881.....	7,293,563

Augmentation durant cette période..... \$751,053

Dans un écrit qu'il a publié, l'hon. M. MacPherson, président du Sénat et membre du gouvernement actuel, a déclaré lui-même que *ces dépenses peuvent être contrôlées par un gouvernement aussi aisément que peuvent l'être les dépenses de ménage par un chef de famille*. Comme on le voit, les ministres conservateurs sont des chefs de famille extravagants, puis qu'en quatre ans, ils ont augmenté les dépenses contrôlables de \$751,053, ce qui fait une moyenne de \$187,763 par année.

Electeurs du Canada, n'oubliez-pas que *le gouvernement libéral a diminué les dépenses contrôlables de \$1,781,566 en cinq ans, ce qui fait une moyenne de \$356,313 par année, tandis que le gouvernement conservateur a augmenté ces mêmes dépenses de \$751,053 en quatre ans, ce qui fait une moyenne d'augmentation équivalant à \$187,763 par année*. Si vous désirez un gouvernement économique, soucieux de vos intérêts, élisez des libéraux ; si vous voulez un gouvernement extravagant, jetant votre argent par les fenêtres, élisez des conservateurs, et vous en aurez pour votre compte.....

Il est bon d'entrer dans quelques détails pour montrer comment se font les gaspillages qui expliquent ces augmentations des dépenses contrôlables sous le régime conservateur.

PENSIONS DE RETRAITE.

Ces pensions, d'après la loi, devraient n'être accordées qu'aux employés publics devenus incapables de remplir leurs fonctions à raison de leur grand âge ou d'infir-

mité corporelle. Mais les conservateurs, qui savent bien fouler la loi aux pieds quand cela fait les affaires de leur parti, ne se gênent pas du tout d'abuser de la loi des pensions pour faire retirer des employés pleins de vigueur et de santé: afin de les remplacer par des amis familiales du gouvernement. Le résultat de ce favoritisme et de ces manœuvres de parti, c'est de grossir le chiffre des pensions au détriment de la caisse publique, ainsi que le montre le tableau qui suit :

Montant des pensions de retraite en 1878.....	\$106,588
“ “ “ 1881.....	147,362
	_____
Augmentation en quatre ans.....	\$ 40,774

Dans le budget des dépenses pour l'année 1882-83, le montant de ces pensions est porté à \$155,000, ce qui fait encore une augmentation de \$7,638. Avec cette somme, on fera retirer des employés pleins de santé pour les remplacer par des candidats conservateurs battus dans la présente lutte électorale.

### MILICE

Les dépenses comprises sous ce chef se rapportent à l'entretien d'une force militaire et à l'exercice des volontaires. Ces dépenses ont été comme suit :

Coût de la milice en 1874.....	\$977,376
“ “ 1878.....	618,136
Réduction opérée par les libéraux....	359,240
Coût de la milice en 1878.....	618,136
“ “ 1882.....	758,500
Augmentation par les conservateurs..	140,364

Outre cette somme de \$758,500 pour la milice et la défense, il y a dans le budget des dépenses pour 1882-83 une autre somme de \$413,000 pour la police montée du Nord-Ouest, ce qui porte à \$1,171,500 le coût total des dé-

*penses pour les fins militaires. Cette dépense exige une taxe de plus de 25 centins par tête, ou de \$1.75 par chaque famille de sept personnes.*

### GOUVERNEMENT CIVIL

Cet item comprend les salaires des employés des départements et les dépenses contingentes de ces départements. Le tableau suivant fait voir les fluctuations qu'elles ont subies depuis 1874.

Coût du Gouvernement Civil en 1874.....	\$883,685
“ “ “ 1878.....	823,369
Diminution par les libéraux.....	60,316
Coût du Gouvernement Civil en 1878.....	823,369
“ “ “ 1881.....	915,958
Augmentation par les conservateurs.....	92,589

Et ce n'est pas tout. Dans le budget des dépenses pour 1882--83, le coût de cette partie du service civil est estimé à \$973,159, ce qui fera, comparativement à 1878, une *augmentation* de \$149,790.

Si le gouvernement n'est pas battu comme il mérite de l'être dans la présente lutte électorale, cette augmentation aura certainement lieu, car on sait que les ministres conservateurs ne sont pas hommes à laisser dormir l'argent qui leur est voté pour le dépenser. Et s'ils sortent victorieux de la lutte, ils auront à placer tant de leurs candidats qui resteront sur le carreau, que toute cette augmentation y passera indubitablement. C'est évidemment pour soigner tous ces blessés, ces candidats démolis que Sir Léonard Tilley a demandé cette année \$57,201 de plus pour ce service qu'il n'a été dépensé pour les mêmes fins en 1881. Sous le régime conservateur, c'est toujours le peuple qui paie les verres cassés et les candidatures démantibulées. Paie Baptiste !

L'augmentation des dépenses pour le gouvernement civil s'explique facilement par le tableau suivant, qui fait voir pour 1878 et 1881 respectivement le nombre des employés et le total de leurs traitements :

	1878 Nombre d'employés	1881 Nombre d'employés	1878 Traitements	1881 Traitements
Ministère de la justice....	13	17	\$ 14,860	\$ 19,451
Secrétariat d'état.....	37	39	37,655	37,592
Ministère de l'intérieur....	40	59	44,380	63,000
"  des douanes.....	27	25	31,360	30,000
"  du revenu de l'intérieur.....	27	30	28,571	32,025
Ministère des travaux pu- blics, canaux, etc.....	31	49	44,325	65,122
Ministère de la milice,....	30	28	37,301	35,443
Conseil privé.....	12	18	14,206	14,616
Ministère des postes.....	109	140	90,704	110,990
Bureau du gouverneur- général.....	10	6	9,447	9,875
Ministère des finances, ...	58	48	74,235	68,118
Bureau du receveur-gé- néral.....	15	23	19,852	21,761
Bureau de l'auditeur-gé- néral.....	40	30	36,133	33,660
Ministère de l'agriculture Ministère de la marine et des pêcheries.....	20	25	27,897	30,597
<b>Totaux.....</b>	<b>469</b>	<b>537</b>	<b>\$510,925</b>	<b>\$574,240</b>

C'est-à-dire que durant les quatre dernières années du régime conservateur, le nombre des employés a été augmenté de 68, et le montant de leurs traitements de \$63,315. A lui seul, le ministère des postes figure dans cette augmentation pour 31 employés et \$20,286. Le fait est que l'hon. M. O'Connor, depuis qu'il a la direction de ce ministère, y a placé tout ce qu'il a pu trouver de cousins, et même de cousines, car il a rempli les bureaux de filles et de femmes. Il a un faible pour le beau sexe, ce M. O'Connor.

Les dépenses pour l'administration extérieure du service des postes ont augmenté presque dans la même proportion. Ce service extérieur, qui comprend le traitement des maîtres de postes et le transport des malles, s'est accru comme suit sous le régime conservateur :

Coût de ce service en 1878 :—		
Salaires.....	\$1,724,935	
Transport.....	1,048,718	\$2,773,653

Coût de ce service en 1881 :—		
Salaires.. .. .	\$1,876,657	
Transport.....	1,092,470	2,969,127

Augmentation sous le régime conservateur... \$195,470

L'augmentation des traitements des maîtres et autres agents des postes a été de \$151,722, et celle des frais de transport des malles de \$43,752.

On objectera peut-être que cette augmentation provient du développement du système postal dans le Nord-Ouest. Ce n'est pas le cas, puisque le Nord-Ouest ne figure que pour \$24,693 dans cette augmentation, ainsi que le démontrent les chiffres qui suivent :

Coût du service postal dans le N. O. en 1881....	\$56,011
“ “ “ “ “ “	31,323
Augmentation.....	\$24,688

Ce qui laisse pour les autres provinces, où le service postal est organisé depuis longtemps, la somme énorme de \$150,781. Cette augmentation n'est le résultat que de la mauvaise administration et de l'extravagance qui caractérisent le régime ruineux des conservateurs.

#### COLLÈGE MILITAIRE.

On ferait un volume avec les recriminations publiées par la presse ministérielle contre ce collège qui, aux yeux

Les journalistes conservateurs, a le tort d'avoir été établi par l'hon. M. MacKenzie. Tout le temps que les libéraux ont été au pouvoir, les feuilles *bleues* ont répété sur tous les tons que les dépenses de ce collège étaient trop élevées, que son entretien était ruineux, etc. Après avoir lu toutes ces recriminations, on avait bien droit d'attendre que le gouvernement conservateur réduirait les dépenses du collège militaire de Kingston. Eh bien, au lieu de les réduire, il les a augmentées, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Coût de l'établissement en 1878.....	\$30,113
"                    "                    1881.....	58,690

Augmentation par les conservateurs..... \$28,577  
ou environ 100 pour 100 en quatre ans.

Traitements des officiers de l'état major en 1878.	\$13,946
"                    "                    "                    1881.	30,571

Augmentation par les conservateurs..... \$16,625  
ou plus de 100 pour 100 en quatre ans.

Traitements des officiers non-commissionnés en 1878.....	\$2,591
"                    "                    "                    1881.	5,579

Augmentation par les conservateurs..... \$2,988  
ou plus de 120 pour 100 en quatre ans.

Ces sommes ne sont pas considérables ; mais nous les indiquons pour montrer que dans toute l'administration des conservateurs, c'est l'augmentation extravagante des dépenses qui est le trait caractéristique.

#### ALLOCATIONS AUX SAUVAGES.

Ces allocations sont destinées à payer certaines annuités aux Sauvages, en compensation des territoires

qu'ils ont cédés au gouvernement, et à couvrir les frais de l'éducation qu'on s'efforce de leur donner pour les amener à la vie civilisée. Comme le nombre des Sauvages n'augmente pas, il serait raisonnable de penser que les dépenses encourues pour cette fin ne devraient pas augmenter non plus. Pourtant, il y a augmentation, et augmentation énorme dans ces dépenses comme dans toutes les autres, sous le régime conservateur.

Voici les chiffres qui établissent cette augmentation :

Total de la dépense pour les sauvages en 1878.	\$421,500
“ “ “ 1881.	805,097
Augmentation par les conservateurs.	\$383,597

Et ce sera bien pire dans quelques années, car pour 1882-83, M. Tilley a fait inscrire dans le budget des dépenses une somme de \$909,308, ce qui fait une augmentation de \$487,805, comparativement à la somme dépensée par les libéraux en 1878. Enfin, les quelques milliers de sauvages qui habitent le Canada reçoivent du gouvernement une subvention à peu près égale à celle de la province de Québec, qui est habitée par plus de 1,358,000 blancs.

Enfin, dans toutes les parties, dans tous les détails de l'administration des conservateurs, surtout depuis 1878, l'augmentation des dépenses appert sur une grande échelle et provient des

#### DÉPENSES EXTRAVAGANTES ET GASPILLAGES

dont nous allons donner quelques échantillons, que nous prenons tous dans les *Comptes Publics*. Nous pourrions multiplier les exemples de ces gaspillages ; mais, pour ne pas excéder les bornes de cette étude, nous nous limitons à l'année 1880, qui n'est pourtant pas pire que les autres.

## A travers les comptes publics

Les comptes publics pour l'année expirée le 30 juin 1881 viennent d'être soumis aux Chambres. Ils renferment une foule de choses intéressantes et des renseignements sur lesquels nous attirons l'attention de tous ceux qui s'occupent sérieusement des affaires publiques. Qu'ils conservent les tableaux que nous donnons plus bas, afin de pouvoir s'en servir en temps d'élections. Avec ces tableaux en mains, il pourront réfuter les hâbleurs qui ne se gênent pas de falsifier les chiffres pour mieux tromper les électeurs.

Le premier tableau que nous allons donner fait voir, année par année, du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1881, le total de l'actif et du passif du Canada, c'est-à-dire les chiffres qui constatent le montant de la dette publique. Voici ce tableau :

Années	Passif	Actif
1867.....	\$ 93,046,031.73	\$17,317,410.36
1868.....	96,896,666.20	21,139,531.46
1869.....	112,361,998.39	36,502,679.19
1870.....	115,993,705.76	37,783,964.31
1871.....	115,492,682.76	37,786,165.11
1872.....	122,400,179.36	40,213,107.32
1873.....	130,778,093.53	30,920,636.89
1874.....	141,163,551.33	32,838,586.91
1875.....	151,663,401.62	35,655,023.60
1876.....	161,204,687.86	36,653,173.93
1877.....	174,675,834.97	41,440,526.94
1878.....	174,937,268.96	34,595,199.05
1879.....	179,483,871.21	36,403,683.85
1880.....	194,634,446.68	42,182,852.07
1881.....	199,861,537.51	44,465,757.11

Ce tableau montre que de la date de la chute du gouvernement libéral, en 1878, au 1er juillet dernier, le montant de la dette du pays s'est accrue d'environ \$26,000,000, ou plus de \$4,000,000 par année.

Quant au taux de l'intérêt sur la dette payable à Londres, il a été comme suit durant les quatorze ans qui nous occupent :

		Taux de l'intérêt
1867.....	5.55	pour 100
1868.....	5.50	“
1869.....	5.35	“
1870.....	5.35	“
1871.....	5.35	“
1872.....	5.36	“
1873.....	5.36	“
1874.....	5.23	“
1875.....	4.95	“
1876.....	4.84	“
1877.....	4.74	“
1878.....	4.73	“
1879.....	4.57	“
1880.....	4.45	“
1881.....	4.40	“

Des quatorze années que nous étudions, l'année 1880-81 est celle qui accuse la plus forte somme de revenus provenant des fonds consolidés ; ces revenus ont produit la somme comparativement énorme de \$29,635,297.54. Cette année accuse aussi la plus forte somme des dépenses à compte du fonds consolidé depuis la Confédération : \$25,502,554.42, ce qui laisse un excédant de \$4,132,743.12.

Le tableau suivant fait voir, année par année, le montant des recettes et celui des dépenses, de 1868 à 1881 inclusivement :

Années	Recettes	Dépenses
1868 .....	\$13,697,928.49	\$13,486,092.96
1869.....	14,379,174.52	14,038,084.00
1870.....	15,512,225.65	14,345,509.59
1871 ....	19,335,560.81	15,623,081.72
1872.....	20,714,813.68	17,589,468.82
1873.....	20,813,469.45	19,174,647.92
1874.....	24,205,092.54	23,316,316.75
1875 ....	24,648,715.04	23,713,071.04
1876.....	22,587,587.05	24,188,372.11
1877.....	22,059,274.11	23,519,391.77
1878.....	22,375,011.83	23,503,158.25
1879.....	22,517,382.14	24,455,381.56
1880.....	23,307,406.69	24,850,644.45
1881.....	29,635,297.54	25,502,554.42

Durant l'année expirée le 30 juin dernier, les dépenses à compte du capital ont été comme suit :

Chemins de fer du Pacifique.....	\$4,968,503.93
Chemin de fer Intercolonial.....	608,732.80
Edifices publics, Ottawa.....	12,231.86
Canal Welland.....	1,242,943.37
“ Lachine.....	292,166.51
“ du Saint-Laurent.....	60,876.10
“ de l'Outaouais.....	411,608.75
“ Saint-Pierre.....	69,434.76
Terres publiques.....	334,681.41
Lignes télégraphiques.....	175,138.01
	<hr/>
	\$8,176,316.50

Cette somme a été prise sur les recettes de l'année et fournie en grande partie par les sources suivantes : 1o excès de revenus sur les dépenses, \$4,132,743 12 ; 2o. augmentation des dépôts des caisses d'épargne, des bureaux de

Postes, \$4,783,715.82; 3o. augmentation dans la circulation des billets de la Puissance, \$1,000,000.

Le tableau des recettes et des dépenses indique que sous le régime conservateur, de 1868 à 1874, le chiffre des dépenses s'est élevé de \$13,486,092.96 en 1868 à \$23,316,316.75 en 1874, ou près de deux millions par année. Sous le régime libéral, le chiffre des dépenses est resté à peu près stationnaire; mais il a commencé à remonter de nouveau dès que les conservateurs sont revenus au pouvoir, et il s'est élevé de \$23,503,158.25 en 1878 à \$25,502,534.42 en 1881, ou environ deux millions en deux ans. Voici les principaux items dans lesquels s'est produit cette augmentation :

ITEM	1877-78	1880-81
Gouvernement civil.....	\$ 823 369	\$ 915,958
Administration de la justice.....	564,920	5 <sup>c</sup> 3,957
Police.....	10,616	13,525
Commission géologique.....	96,049	111,352
Recensement.....	.....	127,033
Immigration et quarantaine.....	180,691	250,812
Pensions.....	106,588	147,362
Milice et défense.....	618,136	667,000
Travaux publics.....	998,584	1,138,766
Divers.....	81,167	109,920
Subventions aux sauvages.....	421,503	805.097
Charges sur le revenu :		
Douanes.....	714,527	717,704
Accise.....	215,024	247,577
Travaux publics.....	2,418,437	2,703,665
Postes.....	1,724,938	1,876,657

#### NORD-OUEST

Les chiffres relatifs au nord-ouest assurent des résultats qu'il importe de bien considérer. Voici le tableau des dépenses que nous avons encourues à raison de ces territoires durant les treize ans expirés le 30 juin 1881 :

Organisation du gouvernement.....	\$ 414,700.33
Voierie .....	1,228,633.16
Terres publiques, par revenus.....	1,552,224.64
Terres publiques, par capital.....	334,681.41
Bateaux pour transport des malles.....	236,679.50
Force expéditionnaire .....	1,369,689.92
Indemnités pour pertes.....	89,825.95
Sauvages .....	2,894,073.61
Edifices publics .....	244,472.48
Achat du territoire.....	1,460,000.00
Police montée.....	2,557,723.10
Délimitation des frontières .....	335,140.44
Chemin de fer du Pacifique.....	17,524,100.31
Organisation de la milice.....	4,258.47
Traitements des magistrats stipendiaires et autres employés.	40,243.25
	<hr/>
	\$30,406,481.57

Capitalisée à 50/0, le service des intérêts sur cette somme exige une dépense annuelle de \$1,520,324.85. De ces \$30,406,481.57, les sommes suivantes ont été portées au compte du capital :

Achat du territoire.....	\$ 1,460,000.00
Chemin de fer du Pacifique.....	17,524,100.31
Terres publiques, 1880-81.....	334,681.41
Autres services : organisation du gouvernement, etc.....	1,460,000.00
	<hr/>
	\$20,778,781.72
Ce qui laisse pour les sommes portées au fonds du revenu consolidé.....	9,627,699.85
	<hr/>
	\$30,406,481.57

Au crédit de ce compte, nous trouvons les revenus suivants :

Service de transport .....	\$ 58,670.44
Terres publiques.....	391,063.60
Taxes de douane.....	143,559.39
	<hr/>

TOTAL..... \$593,293.43

En retranchant cette somme de revenus du total des dépenses, on arrive à un déficit de \$29,813,188.14, dont une bonne partie—\$9,627,699.85—a été prise sur les revenus fournis par les autres parties de la confédération.

En les prenant année par année, les dépenses se décomposent comme suit :

1869.....	\$ 19,113 13
1870.....	1,821,887 35
1871.....	788,115 72
1872.....	1,101,427 27
1873.....	1,277,949 65
1874.....	1,609,872 51
1875.....	2,509,009 64
1876.....	4 078,477 42
1877.....	2,339,075 67
1878.....	2,968,267 98
1879.....	2,754 522 23
1880.....	3,649,443 87
1881.....	5,519,318 13
<hr/>	
Total.....	\$30,406,481 57

Durant l'exercice financier que nous étudions, les dépenses à compte des steamers du gouvernement ont été comme suit :

Napoléon III .....	\$ 42,174 44
Druid.....	22,798 46
Newfield.....	22,945 60
Glendon .....	11,755 68
Northern Light.....	15,139 95
Sir James Douglass.....	11,332 09
Charybdis .....	9,040 37
Foxhound (achat).....	38,933 33
“ (entretien).....	11,616 85
<hr/>	
Total.....	\$185,736 77

Durant le cours de l'année expirée le 30 juin 1881, le gouvernement a exploité les lignes de chemins de fer suivantes :

Intercolonial .....	940	milles
Chemin de fer du Pacifique.....	229	“
Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.	199	“
Embranchement de Windsor. ....	32	“
<hr/>		
Total. ....	1300	

Les frais d'exploitation de ces chemins de fer se sont élevés à \$2,220,421 et les recettes à \$2,200,486, ce qui laisse un déficit de \$19,935 sur les opérations de l'année, sans compter les intérêts sur les frais de construction.

Les recettes de l'Intercolonial accusent une augmentation de \$254,095 sur l'année dernière, c'est-à-dire \$54,775 pour le transport des voyageurs et \$199,318 pour le transport des marchandises et des malles. Au 30 juin dernier, les frais de construction de l'Intercolonial s'élevaient à \$38,974,452, ou \$46,398, sans compter trois ou quatre millions de réclamations qui seront payées dans le cours de l'année.

Le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard coûtait au 30 juin \$3,466,588. L'exploitation, de cette ligne a coûté \$203,122 et rapporté \$131,131, laissant un déficit de \$71,991. Les recettes ont augmenté de \$17,280 et les dépenses de \$38,482 dans le cours de l'année.

Les tronçons suivants des chemins de fer du Pacifique ont été exploités durant dix mois de l'année et ont donné un excédant de recettes de \$54,553 : de Cross Lake à Selkirk, 75 milles ; de Selkirk à Emerson, 86 milles ; de Winnipeg au Portage-de-la-Prairie, 68 milles, faisant en tout 229 milles. Aujourd'hui, tout cela est entre les mains du syndicat.

D'après le rapport soumis par Sir Charles Tupper, le chemin de fer du Pacifique aura la longueur suivante :

De Port-Moody à Callender, sur le lac Nipissing .....	2,629	milles
De Callender à Ottawa.....	235	"
	—	"
Total.....	2,864	"

Pour l'année expirée le 30 juin 1881, les recettes ont été comme suit :

Douanes .....	\$18,406,092.13
Accise.....	5,343,022.09
Timbres d'effets négociables.....	193,024.73
Postes.....	1,352,109.64
Travaux publics ....	2,682,924.40
Intérêts sur placements.....	748,513.49
Terres de la Puissance.....	131,124 02
Divers.....	778,481.04
	<hr/>
	\$29,635,297.54

Pour la même année, les dépenses ont été comme suit :

*Dette Publique :*

Intérêts .....	\$7,594,144.88
Frais d'administration.....	218,307.48
Taux d'amortissements.....	1,250,731.20
Change et escompte.....	7,136.63
	<hr/>
	\$9,070,320 19
Subsides aux provinces .....	3,455,517.73

CHARGES SUR LE REVENU.

Douanes .....	\$ 717,704,31
Accise .....	247,577.05
Poids et mesures.....	74,170.53
Inspection des denrées.....	573.73
Adulération des aliments.....	8 149,10
Inspection des bois.....	51,079 65
Postes .....	1,876,657,96
Travaux publics.....	2,703,665,74
Revenus divers .....	3,575,08
	<hr/>
	\$ 5,683 153,15
Gouvernement Civil.....	915,958.78
Administration de la justice.....	583,957.46
Police .....	15,525,77
Pénitentiaires.....	307,366.29
Législation.....	611,375.73
Commission géologique.....	111,352,80
Arts, agriculture et Statistiques.....	22,408,13
Recensement.....	127,033,56

*Dette Publique :— (suite)*

Immigration et quarantaine.....	250,812,99
Hôpitaux de Marine.....	52,183,27
Pensions.....	96,388,66
Indemnités de retraite.....	147,362,10
Milice et défense.....	687,000,51
Travaux publics.....	1,138,765,93
Service maritime et fluvial .....	429,439,63
Phares et services des côtes.....	445,724,36
Pêcheries .....	80,560,35
Inspection des bateaux à vapeur.....	12,149,15
Surintendance des assurances.....	9,579,71
Divers.....	109,929,80
Subventions aux Sauvages.....	805,097,17
Terres de la Puissance.....	67,745,97
Police montée T. du N. D.....	289,845,23
	<hr/>
TOTAL.....	\$25,502,554,42

Les dépenses qui ont été portées au compte de capital depuis la confédération ont été pour les objets suivants :

Dettes des provinces, assumées par le gouvernement fédéral.	\$20,452,310.58
Divers travaux publics.....	25,731,684.05
Chemin de fer du Pacifique.....	21,457,263.75
Chemin de fer Intercolonial.....	25,878,448.63
Nord-Ouest.....	2,920,000.00
Terres de la Puissance .....	334,681.41
	<hr/>
	\$96,774,418.42

La dette totale du Canada—flottante et fondée au 30 juin dernier, était comme suit :

Sans intérêt.....	\$ 27,904,266.00
A 4 pour 100 d'intérêt.....	104,896,671.00
A 5 pour 100 " .....	50,071,759.00
A 6 pour 100 " .....	15,988,839.00
	<hr/>
Total du passif.....	\$198,861,537.00

L'intérêt payé sur ce montant de passif s'est élevé à \$7,658,785, faisant une moyenne de 3.83 pour 100.

Le taux de l'intérêt sur la dette payable à Londres est comme suit :

A 4 pour 100.....	\$ 89,059,999.99
A 5 pour 100.....	33,926,195.88
A 6 pour 100.....	12,614 886.66
Total. ....	<u>\$135,601,082.53</u>

L'intérêt sur ces obligations forme une somme de \$6,015,602.99, ce qui donne une moyenne de 4.43 pour 100.

Parmi les items qui doivent attirer l'attention des députés de l'opposition, nous devons signaler en premier lieu les sommes supplémentaires payées à quelques-uns des principaux employés. Le tableau suivant montre les salaires réguliers dans la colonne de gauche et les *extra* dans la colonne de droite :

	Sal. régulier	Extra
Lash, député ministre de la Justice.....	\$ 3,600 00	\$1,860 00
Col. Brunel, député ministre du Rev. de l'Intér.	3,200 00	1,100 00
Miall, assistant-commissaire du Rev. de l'Intér.	2,400 00	1,600 00
W. White, secrétaire au dépt. des Postes.....	2,400 00	300 00
W. H. Griffith, député maître des Postes.....	3,200 00	400 00
Major Tilton, compt. au départ. de la Marine.	2,200 00	288 00
Collingwood Schriber, ingén. des chemins de fer.	4,000 00	1,500 00
Totaux.....	<u>\$21,000 00</u>	<u>\$7,048 00</u>

C'est-à-dire que les *extra* payés à ces messieurs, excèdent  $33\frac{1}{3}$  pour 100 de leur salaire régulier. C'est tout simplement monstrueux et nous espérons que nos amis stigmatiseront comme il mérite de l'être ce favoritisme impardonnable. Ces messieurs sont obligés de donner tout leur temps au gouvernement, et si on les emploie à des travaux qui sont en dehors de leurs attributions, il est clair qu'ils prennent ce temps sur celui qui devrait être consacré à leurs occupations régulières et que par conséquent ils n'ont droit à aucune rétribution supplémentaire,

puisque leur temps est déjà grassement payé par les salaires réguliers qu'ils touchent. Il faut de toute nécessité mettre fin à ces abus intolérables, sans quoi nous reviendrons aux pratiques néfastes des anciens temps de la bureaucratie du *family compact*.

FRAIS DE VOYAGE DES MINISTRES

Les ministres sont parfois obligés de voyager pour le service public, et alors il est juste que leurs frais soient payés par le pays. Mais il en est de cela comme de toutes les bonnes choses : il ne faut pas en abuser. Or, s'il faut en juger par le tableau suivant, les ministres conservateurs ont abusé du privilège de se faire payer leurs frais de voyage et pour cette fin comme pour les autres, il y a une forte augmentation de dépense sous le régime conservateur. Voici les chiffres, que nous prenons dans les comptes publics :

1878 RÉGIME LIBÉRAL

L'hon. M. Blake . . . . .	\$ 48.00
“ Laflamme . . . . .	297.00
“ Vail . . . . .	218.70
“ Cartwright . . . . .	118.00
“ Smith . . . . .	135.00
“ Burpee . . . . .	500.00
“ Cauchon . . . . .	300.00
“ Pelletier . . . . .	80.50
“ Huntingdon . . . . .	303.00
	—————\$2,000.20

1881—RÉGIME CONSERVATEUR

L'hon. M. Mousseau....	\$634.50
“ O'Connor.....	31.25
Sir J. A. MacDonald...	466 50
Sir A. Campbell.....	249.10
Sir H. Langevin.....	85.85
L'hon. M. Caron.....	504.00
Sir L. Tilley.....	464.00
L'hon. M. Bowell.....	205.00
“ Baby.....	399.58
“ J. C. Pope...	655.00
	—————\$3,694.75

Augmentation par les conservateurs...\$1,694.55

Ces frais de voyage ne comprennent que les dépenses encourues par les ministres dans leurs pérégrinations à travers le Canada, et il y a en sus les frais de voyage en Angleterre, qui forment une somme assez rondelette. Lorsqu'il a nommé Sir Alexander Galt représentant du gouvernement canadien à Londres, Sir J. A. MacDonald a donné pour raison que cela exempterait des frais de voyage aux ministres; mais il faut croire que cette raison ne valait pas grand'chose, car depuis, les frais de voyage en Angleterre des ministres conservateurs ont pris des proportions alarmantes et de beaucoup excédé ceux des ministres libéraux, ainsi qu'on peut en juger par ce tableau :

MINISTRES LIBÉRAUX

1874-75—Sir Richard Cartwright...	\$1,023.84
J. M. Courtney, député ministre des finances.....	1,072.12
L'honorable M. MacKenzie..	1,966.32
1875-76—Sir Richard Cartwright...	1,351.81
L'honorable M. Blake.....	760.00
H. Kinloch, secrétaire privé.	659.66
1876-77—Sir Richard Cartwright...	554.99
1877-78—Sir Richard Cartwright...	603.91
	—————\$7,992.15

MINISTRES CONSERVATEURS

1878—Sir L. Tilley.....	867.97	
1879—Sir Charles Tupper et son se- crétaire.....	2,433.33	
Sir L. Tilley et son secrétaire	2,141.33	
Sir John A. MacDonald....	2,524.37	
Sir Hector Langevin.....	3,680.10	
L'honorable M. Abbott, son aviseur.....	1,960.00	
1880—L'honorable M. J. H. Pope..	888.88	
Sir J. A. MacDonald et le colonel Dennis.....	826.53	
1881—Sir J. A. MacDonald et ses compagnons, à Londres.	3,198.31	
Do deuxième paiement...	1,361.12	
Sir Charles Tupper.....	1,946.66	
Do deuxième paiement...	1,000.00	
1881-2—Sir J. A. MacDonald.....	2,049.05	\$24,877.65
		<hr/>
Faisant un surplus de.....	\$16,885.50	

C'est-à-dire que durant les quatre dernières années, les ministres conservateurs ont dépensé pour voyages en Angleterre \$16,885.50 de plus que les ministres libéraux n'ont dépensé pour les mêmes fins devant les cinq ans qu'ils ont eu le pouvoir en mains.

Par ordre de grandeur, les montants dépensés par le ministres conservateurs dans leurs promenades fantaisistes en Angleterre forment l'échelle suivante :

Numéro 1.—Sir John A. MacDonald.	\$ 9,959.38
Numéro 2.—Sir H. L. Langevin....	5,640.10
Numéro 3.—Sir Charles Tupper.....	5,379.99
Numéro 4.—Sir Leonard Tilley....	3,009.30
Numéro 5.—L'hon. M. J. H. Pope..	888.88

En tout.....\$24,877.65

D'après ce tableau, il est évident que le séjour de Sir A. T. Galt à Londres n'a pas du tout diminué les frais de voyage des ministres. Il faut bien en conclure, ou que les ministres ont voyagé par plaisir aux dépens du pays, ou que Sir Alexandre Galt n'est d'aucune utilité à Londres. Pourtant, il nous coûte cher, ainsi que nous allons le voir.

COUT DE SIR A. T. GALT A LONDRES..

Ce monsieur est supposé représenter le gouvernement canadien auprès du gouvernement Impérial. Il reçoit un traitement de \$10,000 par année, sans compter son logement, son ameublement; ses frais de voyage—car il a comme les ministres le goût des voyages—ce qui forme le tableau que voici :

1878-79

Dépenses de Sir A. T. Galt et du Col. Bernard, le beau-frère de Sir John.....	\$ 5,093.05	
Salaire pour 5½ mois.....	3,208.33	
Col. Bernard, son assistant pour 3½ mois de salaire.....	933.33	
	-----	\$ 9,234.71

1879-80

Salaire, du 1er mars au 10 juin, à \$10,000 par année.....	\$ 3,333.33	
Passage de lui-même et de sa famille pour se rendre en Angleterre .....	946.32	
Ameublement de sa maison et de son bureau à Londres.....	1,259.85	
Loyer .....	711.61	
Change sur une traite .....	22.22	
	-----	\$ 6,273.33

1880-81	
Salaire .....	\$10,000.00
Loyer, combustible, frais de voyage, etc....	5,294.07
Services et dépenses se rattachant aux négociations d'un traité de commerce avec l'Espagne et la France en 1879-80.....	4,058.32
	-----
	\$19,352.39
1881-82	
A compte sur salaire.....	\$ 6,333.30
Dépenses contingentes.....	3,919.04
	-----
	\$10,252.34
	-----
Total.....	\$45,112.77

Ce prétendu représentant du gouvernement à Londres nous a donc coûté, depuis le 1er juillet 1878, la somme comparativement énorme de \$45,112.77. Si on ajoute à cela les frais de promenades des ministres en Angleterre, depuis la même date, on trouve un total de \$69,990.42 pour quatre ans. Pour les mêmes fins, les ministres libéraux n'ont dépensé que \$7,992.15 en cinq ans, ou \$61,998.27 de moins. Est-il possible de donner une preuve plus frappante de l'extravagance du gouvernement conservateur et de l'économie de l'administration libérale ?

Nous pourrions multiplier ces exemples sur des milliers de faits pour montrer que l'administration des conservateurs est caractérisée par une énorme augmentation des dépenses publiques sans raison valable ; mais les faits et les chiffres que nous avons prouvent clairement à tout homme sensé et impartial qu'on a donné avec raison au parti conservateur le nom de *parti du gaspillage et de l'extravagance*. C'est ce parti qui nous a imposé l'énorme dette de \$155,395,780 qui pèse sur le pays, et après nous

avoir plongés dans cet abîme, il n'a pas même le patriotisme de pratiquer la moindre économie pour nous sortir de ce gouffre. Si encore, il n'y avait à lui reprocher que ce manque d'économie ! Mais il y a de plus le manque d'honnêteté, qui caractérise presque tous les actes des ministres. La corruption, la fraude dans les contrats publics, le sacrifice de la propriété publique à des cliques de monopoleurs et de meneurs d'élections, toutes les vilainies, enfin, tiennent le haut du pavé dans la conduite des hommes qui nous gouvernent depuis 1878. Examinons brièvement toutes ces turpitudes.

#### FRAUDES ET PILLAGES

Pour ces vilainies, c'est indubitablement Sir Charles Tupper qui porte la cocarde. L'affaire des \$32,600 de M. Langevin, celle des fonds secrets de Sir John A. Macdonald, ne sont que des bagatelles, comparées aux monstruosité de l'administration du ministre des chemins de fer, que son collègue, l'hon. M. McLelan a surnommé avec raison le *grand prêtre de la corruption*.

#### AFFAIRE MURRAY.

En 1870, un nommé Tuck obtint le contrat pour la construction de la section 19 du chemin de fer Intercolonial, comprenant les travaux du pont sur la rivière Ristigouche. Cet entrepreneur commença l'ouvrage et reçut \$51,000 pour les travaux qu'il exécuta en exécution de son contrat, lequel s'élevait à \$395,733. Incapable de continuer son entreprise, Tuck renonça au contrat, qui fut transféré à deux autres entrepreneurs, Murray et Baggs. Ces individus avancèrent un peu les travaux, puis renoncèrent aux ouvrages se rattachant au pont de la Ristigouche, en abandonnant sur le prix de leur contrat \$116,000 au gouvernement pour faire parachever ces ouvrages. Le prix du contrat se trouva par là réduit à \$279,733 et à

\$395,733 en déduisant les \$51,000 déjà payées à Tuck à compte de ce même contrat. Il leur fut accordé par l'ingénieur en chef \$7,682 pour ouvrages supplémentaires ; mais cette somme fut compensée par une réduction de \$7,385,60 que fit l'ingénieur pour des travaux mal exécutés et à refaire, de sorte que les décisions de l'ingénieur Schriber n'ajoutèrent que \$296.40 à la balance du contrat, qui fut ainsi portée à \$229,029,40. Enfin M. Brydges, l'un des commissaires du gouvernement, retrancha aux entrepreneurs \$2,440,50 pour des ouvrages qui n'avaient pas été faits et qui se trouvaient dans le contrat. A compte de ce contrat, Murray reçut du gouvernement \$293,344.80. Le compte s'établit donc comme suit :

DU A MURRAY

Montant total du contrat.....	\$395,733.00	
Ouvrages supplémentaires.....	7,682.00	
	—————	\$403,415.00

DU PAR MURRAY

Montant payé à Tuck, le premier entrepreneur .....	\$ 51,000.00	
Abduction pour le pont de la rivière Ristigouche.....	116,000.00	
Montant payé à Murray.....	293,344.80	
Abduction faite par l'ingénieur Schriber, pour mauvais ouvrage.....	6,385.40	
Idem par M. Brydges.....	2,440,50	
	—————	\$469,170,70

Payé en sus du prix du contrat.....\$ 65,755.70

Murray reçut donc \$65,755.70 de plus qu'il ne lui était dû. Puis, n'ayant pas terminé les travaux au 1er juillet 1872, tel que prescrit au contrat, il se trouvait

redevable d'une amende de \$80,000, ou \$2,000 par semaine durant quarante semaines, ce qui portait à \$145,755.70 le montant qu'il devait au gouvernement quand M. MacKenzie arriva au pouvoir. Malgré cela, en 1876, il prit contre le gouvernement une action pour \$490,007 et choisit pour avocat l'honorable M. O'Connor, qui entra dans le gouvernement conservateur en 1878. M. MacKenzie se moqua naturellement de cette poursuite et laissa courir Murray devant les tribunaux. Ce dernier eut plus de chance avec Sir Charles Tupper, qui le prit sous sa protection. Contrairement à la loi et aux intérêts du pays, Sir Charles fit retirer l'action sous prétexte de soumettre la difficulté à un arbitre. Mais, avant de nommer cet arbitre, il avança \$650 à Murray à compte de sa prétendue réclamation. C'était assez dire à l'arbitre que le gouvernement voulait faire un cadeau à Murray, qui est un chaud conservateur. L'arbitre comprit la musique et dans la sentence il accorda au protégé de Sir Charles une somme de \$79,900, plus les intérêts, ainsi que \$877.00 pour payer ses dépenses, en tout \$101,047, qui furent payés à Murray.

Comme on le voit, au lieu de se faire payer les \$145,755.70 que Murray devait au gouvernement, Sir Charles Tupper lui a payé \$101,047, en sorte que par cette transaction véreuse du ministre des chemins, *le pays a perdu* \$241,802.70. Et tout cela pour favoriser et engraisser un entrepreneur qui verse sa contribution dans l'escarcelle ministérielle en temps d'élection.

#### FRAUDE DES SECTIONS A. ET B

Ces deux sections comprennent la partie du chemin de fer du Pacifique s'étendant de la rivière des Anglais à Keewatin, distance de 185 milles. La section A, de la rivière des Anglais à la rivière de l'Aigle, a 110 milles, et la section B, de la rivière de l'Aigle à Keewatin, a 67

milles de longueur. Dans les soumissions qui furent demandées pour la confection de ces deux sections, le gouvernement fit deux catégories, représentées par autant de colonnes différentes et demanda que chaque colonne fut remplies par les soumissionnaires. La première colonne était destinée aux prix demandés pour finir l'ouvrage en juillet 1883, et la deuxième colonne aux prix requis pour les finir en juillet 1882. Le gouvernement reçut les soumissions suivantes :

Moose & Cie, pour les deux sections, à finir en 1883 .....	\$5,699,707
Moose & Cie, pour finir les travaux en 1882, de 2 sections .....	5,937,732
Andrews, Jones et Cie, pour finir les deux sections en 1882.....	6,062,559
Macks & Cie, pour la section A.....	\$2,203,896
Fraser, Grant & Pitblado, pour la section B.....	4,130,707 6,334,603

Cette dernière soumission excédait donc de \$396,871 celle de Moose et Cie, pour finir les travaux en 1882, et de \$272,045 celle d'Andrews Jones et Cie. La soumission de Moose et Cie ayant été retirée, celle d'Andrews, Jones et Cie. restait la plus basse. Ces messieurs furent en conséquence notifiés de faire le dépôt requis de 50% sur le montant de leur contrat, c'est-à-dire un dépôt de \$303,127.95 pour le 1er mars, qui se trouvait un samedi. Ils demandaient de prolonger ce délai de trois jours. Cependant, ils déposèrent \$48,950 le 1er mars et une autre somme de \$48,950 le 3 mars. Il était donc évident qu'ils voulaient faire tout le dépôt et prendre le contrat. Malgré cela, le 5 mars Sir Charles Tupper fit accepter par le Conseil Privé la soumission de Grant, Fraser et Pitblado, pour \$4,130,707, pour la section B, et fit rejeter celle d'Andrews, Jones et Cie, pour la même section, s'élevant seulement à \$3,915,942. Par cette transaction malhonnête,

Sir Charles a fait perdre au pays la différence entre les deux soumissions, \$214,765, sans compter que pour le prix de leur soumission, Andrews et Jones s'engageaient à finir l'ouvrage en 1882, au lieu que Grant et Fraser ne doivent le finir qu'en 1883, ce qui est bien moins dispendieux.

Donc, en écartant la plus basse soumission pour accepter la plus haute, le grand prêtre de la corruption a fait *perdre au pays la somme de \$214,765*. Et la seule raison de cette transaction malhonnête, c'est que Grant, Fraser et Pitblado sont des entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse et amis de Sir Charles Tupper. C'est ainsi que ce ministre prévaricateur favorise ses amis aux dépens de la caisse publique.

---

## Transactions malhonnêtes

---

### PRES DE \$300,000 SACRIFIEES

---

L'opposition vient de signaler à l'attention publique deux scandales dont l'odieux n'échappera à personne. Nous exposons les faits aussi succinctement que possible.

#### AFFAIRE MACDONALD-CHARLEBOIS

Le gouvernement fédéral, par l'organe du ministre des chemins de fer et des canaux, Sir Chs. Tupper, avait demandé des soumissions pour la construction de la section du chemin de fer du Pacifique entre Emory Bar et Port Moody. Les soumissionnaires principaux étaient Onderdonk & Cie et McDonald-Charlebois, de Montréal. La soumission de ces derniers était de **\$264 000** au-dessous de l'autre. Sir Chs. Tupper, qui obtient des souscriptions de la société Onderdonk pour les clubs conservateurs de Toronto, a rejeté l'offre des entrepreneurs Montréalais et a accepté la plus haute soumission.

Un seul prétexte suffirait à la justification du ministre des chemins de fer ; il l'a audacieusement invoqué. Chaque soumissionnaire est obligé d'accompagner ses offres d'un chèque qui est la garantie de sa bonne foi. Sir Chs. Tupper a trouvé que le chèque de McDonald-Charlebois n'était pas *régulier*. Beau motif n'est-ce pas ? Et pour l'amour d'une irrégularité qui n'existe même pas, malheureusement pour lui, Sir Chs. Tupper a consenti à faire perdre au pays. \$264,000.00.

Sir Chs. Tupper prétend que le chèque en question n'était pas régulier parce qu'il n'était *bon que pour deux jours*. La malhonnêteté de ce subterfuge sautera aux yeux de tout le monde, à la lecture des télégrammes suivants échangés entre les employés de la Banque de Montréal qui devait payer le chèque.

Ottawa, 6 février 1882.

*A Banque de Montréal, Montréal,*

.. Le département des chemins de fer et des canaux a un chèque de McDonald et Charlebois pour \$20,000, certifié à Montréal le 24 janvier. Est-il encore bon et pour combien de temps est-il garanti ?

(Signé,)

A. DRUMMOND,

Gérant.

---

Montréal, 6 février 1882.

*A la Banque de Montréal, Ottawa,*

En réponse à votre télégramme d'aujourd'hui, je vous prie d'effacer les mots " pour deux jours seulement " de notre certificat d'acceptation. *Le chèque sera bon jusqu'à ce qu'il soit payé.*

(Signé.)  
SHADBOLT,  
Gérant.

Il est donc évident que la défense de Sir Chs Tupper ne vaut rien puisque le chèque de McDonald et Charlebois était régulier aux yeux de la Banque de Montréal ; mais s'il ne l'eût pas été, n'était-ce pas le devoir du ministre malhonnête d'en demander un autre et de ne négliger aucun moyen de sauvegarder l'intérêt public ?

Sir Chs. Tupper n'en est pas à sa première faute. Il y a deux ans, dans des circonstances analogues, il a donné le contrat de la section B du Pacifique à Fraser & Cie dont la soumission était de \$214,765 au-dessus de celle de Andrews Jones & Cie. Ce régime de tripctages ne cessera qu'avec le règne des gouvernants du moment. Au peuple d'y songer aux prochaines élections.

couvrir que cette transaction scandaleuse a de fait été accomplie. Les échevins ont eu une entrevue avec Sir John Macdonald ; mais ils en sont revenus tellement exaspérés que libéraux et conservateurs veulent à tout prix obtenir une enquête.

Il y a dans l'administration fédérale quatorze départements, en y comprenant le bureau du gouverneur-général. Pour l'année expirée le 30 juin 1880, les dépenses

contingentes de ces quatorze départements se sont élevées<sup>s</sup> à la somme de \$165,764.80, ainsi répartie :

Bureau du gouverneur-général.....	\$14,865.80	
Bureau du conseil privé.....	3,781.80	
Département de la justice.....	6,365.81	
“ de la milice.....	5,313.21	
“ du Secrétaire d’Etat...	5,712.90	
“ de l’Intérieur.....	10,136 26	
“ des Finances.....	12,518.17	
“ des Douanes.....	6,733.73	
“ du Rev. de l’Intérieur.	8,181.83	
“ des chemins de fer....	7,706.03	
“ des Travaux Publics...	13,607.78	
“ des Postes.....	29,773.61	
“ de l’Agriculture.....	8,535.62	
“ de la Marine.....	9,123.89	
Plus, les dépenses générales pour tous les départements :		
Divers.....	\$19,879.20	
Bureau du Service Civil.	20.16	
Commissaire à Londres.	3,000.00	\$22,899.36
Total.....		<u>\$165,764.80</u>

Comme on le voit, au point de vue de l’extravagance des dépenses contingentes faites par les ministres, c’est M. O’Connor qui a la palme et M. Langevin qui joue le second violon. Le chiffre énorme de \$13,616.78 de dépenses contingentes dans son département est la meilleure réfutation qu’on puisse offrir à cette réputation de bon administrateur, qu’à défaut d’autre mérite, on se plaît à faire à M. Langevin. Que pensez-vous du talent administratif d’un ministre qui dépense en une seule année \$94.99 pour faire laver son bureau, ainsi que cela est constaté à la page 68 des comptes publics ? A cinquante cents par jour, cela représente *cent quatre-vingt dix journées de femmes*. Et pardessus le marché, il a fourni les brosses, qui ont coûté \$28.75, et le savon, pour lequel il a payé

\$10.80, jusqu'à la *mine*, au montant de \$4.00, ainsi que le tout se voit à la page 69 des comptes publics. Il en a donc coûté au pays, travail et matériaux compris, la somme de \$138.54 pour laver les bureaux de M. Langevin et de ses vingt-deux employés. Ajoutez à cela \$4,156.85 de papeterie, \$948.13 de frais de voyage, et dites nous après cela si on a bien raison de tant nous vanter les qualités de M. Langevin comme homme de bureau ! Ce monsieur est évidemment d'une incurie impardonnable ou d'une propreté excessive. Les malins disent qu'il a besoin de tous ces lavages pour faire disparaître les traces qu'une certaine somme de \$32,600 lui auraient laissées aux doigts. On n'a jamais pu savoir....

M. O'Connor, le maître-général des postes, paraît avoir un faible pour le beau sexe et les coutumes américaines : parmi les quinze employés surnuméraires auxquels il a donné de la besogne, figurent *cinq demoiselles* qui ont gagné la jolie somme de \$1226.50. C'est fort galant et de nature à faire pardonner bien des choses à M. O'Connor par le monde en jupon. Du reste, le maître des postes demeure sur la frontière américaine et il a probablement emprunté cette innovation à nos voisins, qui admettent les femmes à tout, même à l'exercice de la profession médicale. Autrement, cela aurait pu scandaliser son collègue du ministère des Travaux publics ; mais on nous écrit d'Ottawa que parmi les merveilles qu'elle a opérés, la protection a opéré celle de mettre ce grave ministre en voie de répéter la fable du lion devenu amoureux.

Le faible de M. O'Conner pour le beau sexe le porte donc à le combler de largesses. A preuve, qu'il nous suffise de citer le fait—constaté à la page 71 des comptes publics—qu'il a payé *deux cent vingt deux piastres et soixante huit centins* pour faire *laver les essuie-mains* de son bureau. Niez maintenant que sous un ministre aussi bien disposé, au cœur aussi large, les femmes, même les

lavandières, ne sont pas en voie de faire fortune en peu de temps ! Il n'y a que les conservateurs qui aient de ces hommes extraordinaires et ils avaient bien raison de dire que la protection, en les ramenant au pouvoir, ramènerait l'âge d'or chez les classes ouvrières : preuve, les affaires florissantes des lavandières d'Ottawa sous la tutelle de M. O'Connor et de M. Langevin.

Enfin, le faible de M. O'Connor pour le beau sexe s'accroît d'avantage dans l'inscription suivante, que nous trouvons à la page 71 des comptes publics :

“ Dépenses contingentes, gages de femmes de journée, \$900.60.”

A cinquante centins, cela représente plus de dix-huit cents journées ! En face de pareille concurrence, comment les dames de la capitale peuvent-elles trouver des femmes de journée ?

Réunies, les différentes sommes payées aux femmes par le ministre des postes, à même les fonds pour les dépenses contingentes de son département, forment le joli montant de \$2,349.19. Ce n'est pas mal.

Les cochers ont aussi eu leur part du gâteau : ils figurent pour \$123.00. On conçoit facilement qu'un ministre qui fait tant pour le monde du jupon ne doit pas courir les trottoirs comme le commun des mortels ; à pareil personnage, il faut voiture pour sortir, ne fût-ce que par mesure de prudence contre les manifestations de reconnaissance de ses protégées. Au reste, c'est le pays qui en paye la façon, pourquoi se gêner et user inutilement ses béquilles !

La postérité reconnaissante érigera sans doute un monument au maître général des postes ; ce sera un cha-

riot romain, entouré de déesses couronnées d'essuie-mains et de feuilles de papier volant. *Perge puer, sic itur ad astra.*

Nous oublions de mentionner que le piédestal du monument sera rehaussé par la pile de *Parliamentary Comparison*, coûtant \$120, et de *Dominion Annual Register*, coûtant \$100, que M. O'Connor s'est fait un devoir d'acheter dans le cours de l'année, probablement en prévision de cet évènement. Après tout, cela vaut presque, comme décor, les broses de M. Langevin, qui va passer à la postérité sous le nom de *l'homme à la brosse*. Les goûts ne se discutent pas, et à toute chose, M. Langevin préfère la brosse et le pinceau. *Unicuique Suum.*

Le lavage des essuie-mains paraît être une industrie florissante à la capitale. Outre les \$222.68 payés à cette fin par le maître-général des postes, nous trouvons à la page 75 des comptes publics, dans les dépenses générales de tous les départements, un autre item semblable, pour \$362.60, en sorte que ce lavage d'essuie-mains a coûté en tout au pays la somme de cinq cent quatre-vingt cinq piastres, vingt-huit centins. Si tous les membres du service civil ne se tiennent pas les mains nettes, il faut avouer que ce n'est pas faute de lavage des essuie-mains. A ce compte, le gouvernement ferait mieux d'établir de suite sur les bords du canal une buanderie à la vapeur, ce serait plus économique. Il pourrait y annexer une fabrique de balais, afin de n'être pas obligé d'en acheter pour \$158.55, comme l'année dernière, ainsi que cela est mentionné à la page 75 des comptes publics.

Un heureux mortel qui émerge aux comptes publics, toujours à la page 75, pour \$85.00, c'est M. S. Greenfield. Il a reçu \$80.00 pour tirer le canon du midi et \$5.00 pour peindre son canon. Inutile de dire qu'il n'a fourni ni la poudre ni les bourres, pour lesquelles il a été payé

\$79.64 à M. John Dodd et \$61.37 au lieutenant-colonel White. En sorte que, pour entendre un coup de canon chaque midi, nos ministres font payer au pays \$226.01. Il en coûterait moins cher s'ils se contentaient de faire régler leurs montres par un bon horloger, au lieu de regarder à l'horloge. Et ils en ont, des horloges, puis qu'outre celles qui se trouvaient déjà dans les départements, le gouvernement en a acheté pour \$83.50 dans le cours de l'année. Il est vrai que le département de la milice en a acheté une qui a coûté à elle seule \$50.00 ; mais il restait assez d'argent pour en fournir à tous les autres bureaux. Il arrive, comme cela, que pour opérer l'économie qu'ils avaient tant promise, les ministres ne se gênent pas d'ordonner des horloges de \$50.00. Pourquoi mesquiner sur une horloge quand on jette les millions à poignées au Syndicat ! N'est-ce pas le peuple qui en paye la façon ?

C'est probablement pour la même raison, ou plutôt, en vertu du même raisonnement, que le gouvernement a dépensé \$3000—les détails sont à la page 75 des comptes publics,—pour expédier et installer Sir Alexander T. Galt à Londres. Ce monsieur, une espèce d'ambassadeur inventée par Sir John, reçoit un traitement de dix mille piastres par année. Avec cela, il semble qu'il devrait avoir assez pour payer son passage, ses meubles et son loyer, qui sont tout de même payés à même les fonds publics, ainsi que le constate l'inscription suivante :

Passage de Sir A. T. Galt <i>et de sa famille</i> , de Montréal à Liverpool.....	\$ 846.32
Dépenses pour l'ameublement de sa maison et l'installation de son bureau à Londres..	1259.85
Un trimestre de loyer.....	771.61
Change sur ses traites.....	22.22
	<hr/>
En tout.....	\$3000.00

Voilà ce qui s'appelle vivre la canne à la main : logé, chauffé, éclairé, ses frais de voyage payés et \$10,000 de salaire par dessus le marché. Et paye pauvre peuple.

M. Moylan, inspecteur des pénitenciers, a été traité aussi libéralement. Il a reçu \$300— voir page 126 des comptes publics,—pour ses frais de déménagement de Toronto à Ottawa. Il avait encouru cette prétendue dépense en 1872 et ne songeait probablement pas à la faire payer au gouvernement; mais en voyant Sir A. T. Galt recevoir \$3,000 pour les mêmes fins, il s'est dit qu'il pourrait en demander trois cents, et il les a eues. Il le méritait bien, puisqu'il avait fait l'immense sacrifice de partir de Toronto, où il publiait un petit journal hebdomadaire, pour venir occuper à Ottawa une position qui lui donne \$2250.00 de salaire et \$1,118.84 de frais de voyage. Quand un homme fait un pareil sacrifice pour son pays, il mérite bien que le gouvernement lui paye ses frais de déménagement, et les paye grassement, par dessus le marché.

Donnons, avant d'entrer en d'autres détails, les totaux de certaines dépenses contingentes qui nous paraissent comprendre des chiffres un peu trop plantureux. Nous les résumons dans les tableaux suivant :

	Voitures de place.	Frais de voyage.
Bureau du Gouverneur. ....	\$ 152.75	\$ 6,614.36
Conseil Privé. ....	203.96	312.93
Département de la Justice. ....	15.00	1,757.84
“ Milice. ....	254,95	113.20
“ l'Intér. ....	170.40	.....
“ Finances. ....	126.50	783.65
“ Douanes. ....	38.25	250 00
“ Rev de l'int. ....	277.00	380.00
“ des Chemins de fer		
“ des Trav. Publics. ....	7.00	948.13
“ des Postes. ....	123.00	1053.27
“ Agriculture. ....	71.25	80.00
“ Marine. ....	.....	520.00
“ Divers. ....	.....	300.00
	<hr/>	<hr/>
	\$1440.06	\$13,122.38

Comme on le voit, les frais de déplacement de la gente ministérielle nous coûtent \$14,562.44, ce qui représente, à 5 p c., un capital de \$299,649.00. Qui osera dire, après cela, que nos ministres ne sont pas des hommes qui se font trimbaler. Et cela ne comprend pas les \$120 payés pour le passage de Sir John en Angleterre, non plus que les frais de voyage de M. Langevin et de M. Abbott pour obtenir la destitution de M. Letellier. S'il faut en juger par la place où l'on a inscrit les frais de Sir John, il est permis de croire que l'illustre baronet a arpenté les rues de Londres, car ces \$120 se trouvent à la page 226 des comptes publics, parmi les détails de l'exploration du chemin de fer du Pacifique. A la page 224, toujours dans les frais d'exploration de ce chemin, nous trouvons là en sus la dépense suivante :

“ Sir John A. MacDonald, frais de voyage, \$2,324.37.” A lui seul, le premier ministre a donc dépensé

pour voyager et faire des promenades à Londres, la jolie somme de \$2,444,37. N'est-ce pas qu'il fait les choses royalement, notre vieux Sir John ? Le bonheur pour un pays d'avoir pour administrateurs des hommes aux vues larges.

M Langevin a fait aussi son petit voyage à Londres, pour aller faire rire de lui au ministère des colonies, en compagnie de l'honorable M. Abbott. On sait le succès qu'il a remporté : au lieu d'approuver la conduite du gouvernement dans l'affaire Letellier, ainsi que le demandait M. Langevin, le secrétaire des colonies a déclaré que le lieutenant-gouverneur n'avait pas outrepassé ses pouvoirs et qu'on ne pouvait pas raisonnablement le destituer. Tout de même, cet aplatissement des ministres fédéraux a coûté au pays les sommes suivantes, que nous trouvons énumérées à la page 194 des comptes publics :

L'Hon. J. J. C. Abbott, 98 jours d'occupation se rattachant à son voyage en Angleterre au sujet de l'affaire Letellier.....	\$1,960.00
Dépenses de l'hon. M. H. L. Langevin, C. B. et de l'hon. M. J. J. C. Abbott, durant leur séjour en Angleterre, au sujet de l'affaire Letellier.....	3,680.10
	<hr/>
	\$5,640.10

S'il faut en juger par ce qu'ils ont dépensé, ces messieurs ont dû mener à Londres une vie de pasha : ils y sont demeurés quatre-vingt-dix-huit jours, à ce que comporte le compte de M. Abbott ; or, \$3,680.00 pour 98 jours font \$37,55 par jour pour les deux et \$18,77 pour *chaacun*. Ça, c'est ce qui s'appelle faire les choses en grand seigneur. Ici encore, M. Langevin a donné une preuve de son prétendu talent administratif.

L'Hon. M. Joly, qui est allé à Londres pour la même

affaire, n'a pas fait les choses aussi somptueusement ; tout son voyage n'a coûté à la province de Québec que \$500,00, ainsi que cela est constaté à la page 71 des comptes publics de Québec pour l'année 1879.

Le tableau suivant indique le total de certaines dépenses contingentes pour tous les départements :

Employés surnuméraires.....	\$20,945.96
Abonnements et annonces dans les journaux.	13,176.26
Télégraphie.....	18,089.83
<hr/>	
Faisant seulement pour ces trois items.....	\$52,212,05

Ce chiffre nous semble excessif, surtout en ce qui regarde les abonnements et les annonces dans les journaux. Cela se conçoit facilement. Pour tenir ses organes en liesse, le gouvernement bourre d'annonces jusqu'aux plus petites feuilles. Nous connaissons certain journal qui n'a que vingt-huit abonnés et ne vit qu'avec les annonces du gouvernement. On peut juger quelle utilité il y a d'annoncer dans un pareil journal. Cependant toutes les annonces ministérielles y passent, même celles qui ne s'adressent qu'à de grands entrepreneurs du Haut-Canada. Ainsi se forme le montant excessif de \$13,176.26 pour abonnements et annonces dans les journaux.

La somme dépensée pour télégraphie, \$18,089,83, nous paraît pareillement exorbitante. Parmi les ministres, c'est M. Langevin qui occupe le premier rang dans l'échelle de ces extravagances : il a dépensé pour télégraphie \$2,502,00, ce qui, à une moyenne de vingt-cinq centins par dépêche, suppose dix mille huit dépêches, ou une moyenne de trente-trois dépêches pour chacun des trois cents jours ouvrables de son bureau. Quel sage et économe administrateur !

Mentionnons encore quelques détails pour montrer l'extravagance, le gaspillage qui caractérisent les dépenses contingentes des départements. On a acheté pour \$320,-

50 du *Guide Illustré* de Campeau, pour 360,00 de *plans cadastraux de la cité de Montréal*, pour \$395,75 du *Domain annual Register* de Morgan, pour \$260,70 des *lires de renvoi* de la cité de Montréal, pour \$920,00—c'est-à-dire 460 exemplaires à \$2,00 — du *Parliamentary Companion* de MacKintosh et pour \$714 des *Débats de la législature*, dont la publication est payée par la chambre.

Outre que le prix de tous ces livres est exorbitant, nous sommes à nous demander en quoi ils peuvent servir à la besogne des départements. Ainsi, quel besoin pouvait avoir le maître des postes, de soixante exemplaires de l'*Annual Register*, si ce n'est pour les donner à ses amis ou faire un cadeau aux compilateurs de ces livres, qui sont des employés publics grassement payés et pas du tout accablés par l'ouvrage ? Nous ne voyons pas plus l'utilité des *lires de renvoi de la cité de Montréal*. Ces livres ne peuvent servir qu'aux personnes qui transigent sur les propriétés foncières à Montréal : or, quelles transactions de ce genre peut-il y avoir à faire dans les départements ? Ces achats sont tout simplement un gaspillage des deniers publics.

Cependant, ce n'est pas plus criant que l'inscription suivante, qui se trouve à la page 196 des comptes publics :

BIMBELOTS FABRIQUÉS PAR LES SAUVAGES.

L. P. Powell, surintendant, Colombie Anglaise, montant dépensé par lui pour acheter des bimbelots fabriqués par les Sauvages.....	\$1,123.50
Département de l'Intérieur.....	
Fret sur ces bimbelots.....	112.05
	<hr/>
	\$1,235.55

Franchement, nous sommes à nous demander si les sauvages de la Colombie ne sont pas plus civilisés que des employés publics assez insensés pour gaspiller les deniers du pays à l'achat de ces niaiseries ! Quand le peuple est écrasé par les taxes, sue sang et eau pour payer les impôts dont le gouvernement l'accable, ces messieurs du département de Sir John, se passent la fantaisie de gaspiller \$1235.55 pour se faire une collection de jouets de sauvages ! C'est bien de la sauvagerie, ce gaspillage, et nous sommes convaincus que les indigènes auraient trop de respect pour eux-mêmes pour s'en rendre coupables.

Nous pourrions multiplier ces exemples de gaspillage ; mais ceux que nous avons cités suffisent à montrer au peuple, qui en paye la façon, comment est dépensée par le gouvernement conservateur, une grande partie des taxes que les classes pauvres ne peuvent verser dans le trésor qu'en s'imposant les plus grands sacrifices. Telle est l'administration de ces chefs conservateurs qui ont escamoté le pouvoir en promettant de rétablir l'ordre dans les finances et de pratiquer dans toutes les branches du service public la plus stricte économie. Nous la connaissons, cette prétendue économie, nous savons ce qu'elle nous coûte ! Et malheureusement, tant que le pays sera gouverné par des tripotiers comme les Langevin, les Tupper, les O'Connor, les Pope et les MacDonald, ce triste état de choses ne pourra que s'empirer. Au peuple d'y porter remède en chassant du pouvoir ces charlatans politiques.....

## Chemin de fer du Pacifique

---

De toutes les fraudes commises par les conservateurs, celle du chemin de fer du Pacifique est incontestablement la plus monstrueuse. Jamais pareil sacrifice des intérêts publics ne s'est vu sous aucun gouvernement, ni ici ni ailleurs.

Voici l'ensemble de ce fameux marché. Le syndicat s'engage à construire la section du nord du Lac Supérieur, et celle de Winnipeg à Kamloops en 10 ans, et à tenir tout le chemin en opération. Le chemin doit être fait comme était le *Union Pacific* tel que primitivement construit en 1869.

De son côté, le gouvernement s'engage à terminer les parties commencées par lui, savoir la section du Lac Supérieur à la Rivière-Rouge et la sous-section de Kamloops à Yale, plus à faire la partie qui s'étend de Yale à Port Moody sur l'Océan Pacifique. C'est une longueur totale de 700 à 800 milles dont 215 milles sont la partie la plus difficile du chemin. De plus, il donne au Syndicat la propriété de tout le chemin une fois terminé, plus la propriété de l'embranchement de Pembina, long de 83 milles qui a coûté un million et demie et paie déjà plus que ses dépenses. Le gouvernement paie, en outre, 25 millions de piastres en argent et donne 25 millions d'acres de terres. Celles-ci sont choisies par le Syndicat dans la région fertile des prairies seulement, et le gouvernement paiera toutes les réclamations que les sauvages pourraient y avoir. Elles seront exemptées de toutes taxes fédérales, provinciales et municipales jusqu'à ce que les lettres

patentes en soient accordées au Syndicat, et ensuite pendant 20 ans encore à compter de l'octroi de ces lettres patentes, si elles ne sont pas vendues plus tôt par la compagnie.

Pour la construction du chemin le syndicat pourra importer en franchise les rails et les attaches ainsi que les fiches, le bois et le métal qui entreront dans la construction des ponts, et cela pour toute la ligne et les embranchements. Le gouvernement devra lui céder au prix coûtant les rails achetés par le Dr. Tupper en 1879 pendant qu'ils se vendaient seulement \$20 du tonneau.

Voilà les principaux avantages pécuniaires, immédiatement appréciables, accordés au Syndicat. Réduisons en argent les obligations et les droits établis par le contrat que nous sommes à examiner.

#### VALEUR EN ARGENT DES OBLIGATIONS DU SYNDICAT

Quant aux obligations, la chose ne soulève aucune difficulté. Tout le chemin doit, d'après les données fournies par le gouvernement lui-même à la session de 1881, coûter 79½ millions de piastres, disons en chiffres ronds 80 millions. Sur cette somme, le gouvernement a déjà fait ou s'engage à faire des travaux pour 28 millions d'après les chiffres donnés par M. Tupper et M. Langevin. Il reste donc des travaux à faire par le Syndicat au montant de 52 millions de piastres.

#### VALEUR DES TERRES D'APRÈS LE DR. TUPPER EN 1875.

Que lui donnons-nous pour lui payer ces 52 millions d'ouvrage ? D'abord 25 millions de piastres en argent, plus 25 millions d'acres des plus belles terres du Nord-Ouest.

Que valent ces terres ? Voici ce qu'en disait le Dr. Tupper en 1875 à la Chambre des Communes :

“ Le comité (il parlait en comité général) voudra bien se rappeler que lorsque nous occupions les bancs du Trésor nous fixions la valeur des terres du Nord-Ouest destinées à la construction du Pacifique à un minimum de \$2.50 par acre. Pour éviter toute discussion, mettons ces terres à \$2, et je puis affirmer que si la construction du Pacifique ne donne pas cette valeur aux magnifiques terres du Nord-Ouest dont le Premier Ministre (M. MacKenzie) parle en termes si pompeux, il n'y a personne en cette Chambre qui osera dire qu'il vaille la peine de construire le chemin. Lorsque j'évalue ces terres à \$2 de l'acre, je me tiens en dedans plutôt que je ne vais au-delà de la limite.”

Lorsque le Dr Tupper estimait ainsi à \$1 de l'acre au moins la valeur des terres du Nord-Ouest, il parlait de ces terres telles qu'elles devraient être données par la loi de 1874, c'est-à-dire, sur toute la longueur de la ligne. De plus il n'y avait alors moyen d'arriver au Nord-Ouest que par la route Dawson, en voiture, ou par Pembina, soit en voiture, soit dans de petits bateaux à vapeur moins rapides que des voitures. Il n'y avait pas de communication par chemin de fer avec Winnipeg.

Or, depuis ce temps, l'ouverture de l'embranchement de Pembina a permis d'arriver aux terres du Nord-Ouest par voie ferrée, et la construction des 400 milles du Lac Supérieur à la Rivière-Rouge, construction qui sera terminée l'été prochain, et fournira une autre voie rapide pendant la saison de navigation, tout cela a dû naturellement augmenter la valeur des terres.

Comme je le faisais observer il y a un instant, cette valeur de \$2 que le Dr Tupper donnait aux terres, il la donnait aux terres sur tout le parcours du chemin, comme le voulait la loi de 1874. Mais il donnait une valeur

beaucoup plus élevée à des terres choisies comme doivent l'être les 25 millions d'acres du Syndicat. M. Holton ayant émis un doute sur l'exactitude de cette évaluation, voici ce que lui répondit M. Tupper :

“ Je pourrais en toute sûreté mettre la valeur des terres à \$5 de l'acre, si j'avais le choix de ces terres. Toutes les terres depuis la limite orientale de Manitoba jusqu'à Fort-Pelly valent \$5 tout autant qu'une et rapporteront cette somme. Si la construction du chemin de fer du Pacifique ne donne pas à ces terres du Nord-Ouest, dont nous avons 100 millions d'acres en magnifiques prairies et en terres couvertes de bois, une valeur de \$2 par acre après la construction du chemin, ces terres ne valent rien du tout. Personne n'oserait dire que nous devons construire le chemin si les terres ne valent pas cette somme. L'hon. député de Chateauguay (M. Holton) sait que les terres du Pacifique du Nord, sur tout le parcours de la ligne, se vendent de \$4 à \$10 l'acre ; \$4 est le prix minimum. ”

Voilà la valeur que le Dr Tupper donnait aux terres en 1875. Suivant lui, si elles ne valaient pas \$2 nous ne devions pas construire le chemin. Or, c'est lui qui a signé le contrat avec le Syndicat pour la construction du chemin ; il faut donc qu'il soit d'opinion que les terres valent \$2 de l'acre au moins.

#### VALEUR DONNÉE AUX TERRES PAR LE GOUVERNEMENT EN 1879 et 1880.

Mais je vais vous prouver qu'en 1879, et même en juin dernier encore, le gouvernement actuel estimait ces terres à plus de \$2 l'acre. Cela est d'ailleurs tout naturel, si l'on considère que, depuis la date de ce discours en 1875, l'embranchement de Pembina a permis d'arriver à Winnipeg en chemin de fer, et si l'on fait attention que l'on était alors au milieu d'une des plus terribles crises

financières des temps modernes, pendant qu'aujourd'hui le marché monétaire du monde entier regorge de capitaux disponibles.

En juillet 1879, le gouvernement adopta sur la vente des terres du Nord-Ouest certains règlements qu'il révoqua en octobre suivant, en face des critiques fondées qu'ils avaient provoquées. Ceux qu'il adopta à la place divisaient les terres en cinq lisières en partant du chemin de fer, et en fixaient le prix à un taux d'autant plus bas que ces terres se trouvaient plus éloignées du chemin.

Le prix des terres données au Syndicat, en le déterminant d'après le tarif adopté par ces règlements, est de \$4.00 de l'acre. Et le gouvernement le trouvait si peu exagéré, l'été dernier encore, que vers le temps où les ministres allaient partir pour négocier le fameux marché, ils faisaient distribuer par milliers d'exemplaires aux Canadiens-Français venus ici pour la Saint-Jean-Baptiste une brochure élevant aux nues ces règlements, brochure écrite par M. Tassé, frère du rédacteur-en-chef de la *Minerve*.

Vous voyez donc qu'en mettant la valeur des terres à \$2 de l'acre on reste bien au-dessous de l'évaluation donnée par le gouvernement lui-même. Et lorsqu'on voit M. Tupper, M. Langevin, et après eux tous les orateurs et toute la presse ministérielle dire que les terres ne valent qu'une piastre, on a droit de leur demander à quel moment ils ont dit la vérité, si c'est quand ils ont dit \$5 en 1875, \$4.00 en 1879 et 1880, ou quand ils ont dit \$1 pendant la session actuelle. En attendant leur réponse, on peut donc, sans crainte d'être taxé par eux d'injustice, calculer les terres à \$2 au moins. On est d'autant plus sûr que le Syndicat obtiendra au moins ce prix de ses terres que le prix moyen auquel les compagnies américaines de chemins de fer ont vendu les leurs a été jusqu'ici de \$6.54 de l'acre, et cette somme serait plus élevée sans certaines terres dans le Kansas et le Sud qui, étant de mauvaise

qualité, se sont vendues à très bas prix. L'an dernier la compagnie de la Baie d'Hudson a vendu ses terres à Manitoba \$5.13 l'acre en moyenne.

Voici alors en argent le résultat du marché en ce qui concerne les terres : 25 millions d'acres à \$2, cela fait 50 millions de piastres.

#### RÉPONSE A UNE OBJECTION QUANT AUX TERRES.

Mais, disent les partisans du Syndicat, si les terres données valent \$2, celles gardées valent \$2 aussi.

C'est parfaitement vrai ; mais que veut-on conclure de cette remarque ! Est-ce que les unes comme les autres ne nous appartiennent pas ? Un cultivateur ayant \$2,500 à payer donne en paiement une terre de \$5,000. Au reproche d'avoir donné toute la terre au lieu de la moitié, s'il répondait que l'autre terre qui lui reste vaut \$5,000 aussi, vous ririez de cette réponse. Mais, cher ami, lui diriez-vous, vous aviez deux terres de \$5,000, c'est-à-dire, une valeur de \$10,000. Si vous eussiez fait un meilleur marché, il vous en resterait une et demie, c'est-à-dire une valeur de \$7,500 ; il ne vous reste plus qu'une terre de \$5,000 ; vous avez donc donné \$2,500 de trop.

Maintenant, que vaut l'exemption des droits de douane sur les rails, le matériel des ponts, etc. Il est impossible de donner des chiffres parfaitement justes, parce qu'on ne peut dire d'avance exactement ce qu'il faudra importer.

En mettant le coût des rails d'acier et éclisses qu'il faudra pour les 2000 milles que doit construire le Syndicat à \$30 du tonneau seulement, et à raison de 90 tonneaux par mille, cela fait une somme de \$5,400,000 comme prix d'achat. Les droits seront de 10 p. c. à compter de janvier prochain, c'est-à-dire avant que le Syndicat n'ait besoin de rails. C'est donc 10 p. c. sur cette somme que le gouvernement donne, c'est-à-dire \$540,300.

Quant au fer des ponts, il devra coûter au moins deux millions de piastres, sur lesquelles le droit dont il est fait remise au Syndicat est de \$350,000.

La remise des droits de douane vaut donc au moins \$861,000, et l'on pourrait dire un million sans se tromper beaucoup.

Quant à l'exemption de taxes sur le chemin, c'est encore un item difficile à déterminer. On ne peut y arriver qu'approximativement et par comparaison. Le *Union Pacific Railway*, plus court de plusieurs cents milles que ne sera notre chemin du Pacifique, paie \$270,000 par année de taxes, ce qui représente à 5 p. c. un capital de \$5,400,000.

La valeur de l'exemption de taxes sur les terres pendant 20 ans à compter de leur cession définitive à la compagnie, si elles ne sont pas vendues plus tôt, peut être évaluée à plus d'un million de piastres. En effet, supposant que les taxes dont les terres seront exemptées ne devraient se monter qu'à \$100,000 par année pour une aussi immense étendue de pays, cette annuité payable pendant 20 ans vaut aujourd'hui, escomptée à 5 p. c. \$1,246,000.

En résumé, voici la valeur en argent du marché avec le syndicat de St-Paul :

Le gouvernement donne	
En argent.....	\$25,000,000
En terres.....	50,000,000
En remises de droits.....	1,900,000
En exemptions de taxes.	7,600,000
	<hr/>
	\$83,600,000
Le Syndicat va avoir à payer.....	52,000,000
	<hr/>
Profits du Syndicat.....	\$31,600,000

Voilà ce que gagne le Syndicat sur la construction du chemin, près de trente-deux millions de piastres. Et ce chemin, sur la construction duquel il aura gagné 32 millions, on lui en donne la propriété pour toujours, sans même réserver au gouvernement le droit de le racheter en remboursant ce qu'il aura coûté au Syndicat, plus 10 p. c. et déduction faite des 25 millions et du produit des terres, comme cela aurait eu lieu sous l'empire de la loi de 1874.

### RAISONS DONNÉES POUR JUSTIFIER CET ÉNORME PROFIT.

Pour justifier cet énorme profit, les partisans du gouvernement disent : mais vous oubliez que le Syndicat risque d'abord d'avoir à payer pour les travaux plus que les 53 millions estimés par le gouvernement, et ensuite de perdre beaucoup sur l'exploitation du chemin qu'il sera obligé de tenir en opération.

Ces deux objections ne résistent pas à un instant d'examen, et l'une d'elles, si elle est fondée, constitue pour le parti conservateur l'admission d'une faute des plus graves.

Lorsqu'il fut question pour la première fois de la construction du Pacifique, en 1872, le parti libéral prétendait que c'était une entreprise ruineuse qui, après avoir absorbé plus de 100 millions pour son exécution, ne paierait même pas ses dépenses pendant bien des années.

Les conservateurs niaient cela carrément et soutenaient que la construction du Pacifique serait une magnifique affaire, et que ce chemin, non seulement paierait ses dépenses mais en peu d'années donnerait de beaux profits. Un écrivain conservateur, M. Tassé, publiait même en 1872 une brochure pour établir cela. Comment les conservateurs peuvent-ils, sans avouer qu'ils se sont

alors lourdement trompés ou qu'ils ont honteusement trompé le public, donner comme justification des avantages énormes qu'ils accordent au Syndicat le risque de prétendues pertes sur l'exploitation du chemin.

#### LE GOUVERNEMENT AURAIT DU DEMANDER DES SOUMISSIONS

Mais même si le chemin devait être construit sans délai, on ne peut plus dire aujourd'hui qu'il n'y a pas moyen de le construire à des conditions plus avantageuses. On n'a même jamais pu le dire, car on n'a jamais demandé des soumissions, on n'a jamais averti le public qu'on recevrait des offres de tous ceux qui voudraient en faire de sérieuses. Car on ne prétendra pas qu'il y avait une invitation au public dans ce discours par lequel Sir John annonçait qu'il s'en allait à Londres où on lui faisait des propositions plus avantageuses que celles qu'il avait reçues ici. On devait tout naturellement supposer qu'il s'agissait de propositions conformes à la loi de 1874, la seule en vertu de laquelle le gouvernement pût conclure un marché. Qui aurait pu supposer que le gouvernement était prêt à discuter des propositions aussi extraordinaires, aussi incroyables, que celles qu'il a acceptées de la part du Syndicat de St-Paul ?

Il est probable, d'ailleurs, que le gouvernement a reçu des propositions bien plus avantageuses que le marché qu'il veut faire ratifier. Autrement comment pourrait-on comprendre que, contrairement à tous les précédents parlementaires, il ait refusé de communiquer aux Chambres, comme le demandait M. MacKenzie, toutes autres propositions qu'il avait reçues pour la construction du chemin ?

#### NOUVEAU SYNDICAT.

Cette probabilité se change en certitude quand on voit ce que vient de proposer le nouveau Syndicat, le

Syndicat Canadien. Dès qu'on a su quelles concessions le gouvernement était prêt à faire, jusqu'où il pouvait aller, quelques-uns des premiers capitalistes de notre pays se sont mis à l'œuvre, et, en quelques jours ils ont formé un syndicat bien plus puissant que celui de St-Paul, un syndicat composé de la plus forte combinaison financière qu'on ait vue parmi nous.

### COMPARAISON AVEC LE SYNDICAT DE ST-PAUL.

Ce syndicat canadien offri de construire le chemin du Pacifique pour 22 millions de piastres et 22 millions d'acres de terres seulement. C'est une somme de trois millions en argent et de six millions en terres de moins que ce que le gouvernement donna au syndicat de St-Paul. De plus le nouveau Syndicat ne demandait ni remises de droits, ni exemptions de taxes, remises et exemptions qui peuvent se chiffrer par plus de 7 millions de piastres.

Quant à la répartition du prix, il proposait de le faire d'une manière bien plus équitable. Ainsi il ne demandait que \$7,733 par mille pour les 200 milles des prairies, au lieu des \$10,000 du syndicat de St-Paul.

Au point de vue des conditions pécuniaires seulement, l'offre du syndicat canadien était donc de 16 millions de piastres plus avantageuse que le marché avec le syndicat de St-Paul.

## LE TARIF

On pourrait faire des volumes avec toutes les blagues que la presse conservatrice a publiées sur la question du tarif et la protection. S'il fallait en croire ces dires mensongers, les taxes énormes qui sont prélevées en vertu du tarif Tilley seraient un bienfait pour le peuple. Pour montrer ce qu'il faut penser de tous ces mensonges, examinons un peu les effets de ce tarif protecteur, de cette monstruosité économique qui a nom la politique nationale.

## La protection et les Cultivateurs

### UNE PAGE DU TARIF

Nous ne sommes pas de ces démagogues qui, pour plaire à la classe agricole, lui exagèrent ses droits. Mais nous croyons que les cultivateurs devraient au moins être traités avec les mêmes égards et la même justice, que n'importe quelle autre classe de la société.

Or, il suffit d'ouvrir le fameux tarif, promulgué par le gouvernement actuel, pour y retrouver les injustices les plus criantes à l'égard des cultivateurs.

Le fait est inouï, mais il n'est malheureusement que trop vrai, que les impôts pèsent plus lourdement aujourd'hui sur les classes ouvrières que sur la classe riche, c'est-à-dire que nos gouvernants ont élevé les droits à un chiffre beaucoup plus élevé, sur tout ce qui est consommé par les habitants des campagnes, que sur ce qui est consommé par les riches citoyens qui peuplent nos villes.

Ouvrons le tarif et prenons seulement une page au hasard.

Le coton, le winsey et le coutil, qui payaient auparavant un droit uniforme de  $17\frac{1}{2}$  pour cent, sont maintenant taxés respectivement à 35, 42 et 47 pour 100.

Ces marchandises ne se vendent généralement qu'aux classes ouvrières.

D'un autre côté, le beau *shirting* français, de même que les belles indiennes françaises, dont se sert la classe riche, ne sont taxés qu'à 20 et 23 pour cent.

Puis il y a les grosses étoffes en laine, portées par les hommes des champs, les ouvriers et leurs enfants. Le

tarif les frappe d'un droit de 45 à 50 pour cent, et ces droits varient de 54 à 55 sur les gros draps à paletot.

D'un autre côté, le fin drap allemand, valant \$3 la verge, n'est assujéti qu'à un droit de 25 pour cent.

Prenons maintenant les châles de laine, tels que les femmes de nos cultivateurs en portent ; ils subissent une taxe de 35 à 45 pour cent, pendant que les beaux châles Cashmere, dont nos élégantes se parent, ne subissent qu'un droit de 20 pour cent.

On voit clairement par là que les habitants des campagnes payent plus de taxes—des droits plus élevés,—sur ce qu'ils achètent, que les riches.

N'est-ce pas là une monstrueuse injustice ?

N'est-il pas révoltant de voir un gouvernement, qui devrait tenir sous sa tutelle pour ainsi dire et protéger d'une manière toute spéciale la classe *qui travaille*, l'exploiter discrètement au profit de la classe riche ?

Ah ! c'est que l'on compte sur l'influence de l'homme riche, sur sa souscription en temps d'élection ! Et l'on se dit que ceux des électeurs qui ne se laisseront pas gagner par l'argent, sauront bien céder en face des damnations éternelles, dont nos confrères conservateurs se montrent toujours si prodigues en temps d'élection.

Et voilà comment il se fait que l'on voit si souvent le spectacle si pénible de cultivateurs applaudissant à outrance à ceux qui les pressurent et les exploitent !

L'opinion publique ne se débarrassera-t-elle pas, une bonne foi, de toutes ces entraves, pour s'affirmer énergiquement pour le plus grand bien et l'honneur du pays ?

Nous avons fait voir jusqu'à quel point le tarif, adopté par les conservateurs, est injuste pour les cultivateurs.

On a pu voir, que par suite d'une inconcevable injustice, la classe agricole est plus lourdement taxée que la classe riche, c'est-à-dire que les droits sont plus élevés sur ce que l'habitant des campagnes achète, que sur ce que le riche citoyen des villes consomme.

Jetons encore un coup-d'œil général sur l'opération du tarif, et l'on se fera une idée du fardeau que les conservateurs ont tranquillement déposé sur les épaules de la classe agricole du Canada.

Les marchandises importées ou fabriquées au Canada étaient sous l'ancien tarif de cent vingt millions par année.

Or, les populations rurales consomment au moins le tiers de ces marchandises, c'est-à-dire qu'elles paient les droits sur quarante millions.

Le nouveau tarif protecteur, en élevant les droits de  $17\frac{1}{2}$  pour cent sur ces quarante millions, a du coup imposé une taxe de sept millions sur la classe agricole.

En estimant à deux millions, le chiffre de la population rurale, ces sept millions de nouveaux impôts représentent une taxe de \$3.50 par tête, ou de \$35 par famille de dix personnes, ce qui est à peu près la moyenne des familles des cultivateurs, dans la province de Québec.

Or, quels avantages le cultivateur, ainsi chargé d'une nouvelle dette de \$35 par année, reçoit-il en retour pour compenser cette taxe ?

Vend-il ses produits plus facilement et à des prix plus élevés ?

Non ! et nous en avons une preuve que trop vivante sous les yeux, en voyant, tous les jours, les meilleurs enfants du sol abandonner leurs champs et leur pays pour aller rechercher de l'ouvrage et du pain sur une terre étrangère.

Comment, en face de ces chiffres irréfutables, les cultivateurs peuvent-ils applaudir ceux qui les chargent d'impôts excessifs et ruineux ?

Le fanatisme et l'esprit de parti sont-ils donc tellement forts, qu'ils puissent éteindre jusque dans le cœur de la partie la plus saine de notre population, tout sentiment d'indépendance et de conservation ?

CE QUE L'OUVRIER PAYE SOUS LE RÉGIME CONSERVATEUR.

CE QU'IL PAYAIT SOUS LE RÉGIME LIBÉRAL.

L'ouvrier qui ne s'adonne qu'à ses travaux journaliers, n'a ni le temps ni l'occasion de rechercher l'influence du tarif sur les dépenses de sa maison.

Examinons donc un instant avec lui ce que la fameuse protection lui fait payer de plus qu'il ne payait auparavant.

Citons un exemple qui se voit chaque jour. Un ouvrier prend une épouse. Il lui faut meubler sa maison. Voyons ce qu'il a à payer aujourd'hui :

Mobilier.....	\$200 à 35 par 100	\$70,00	de taxe
Poêles et articles en fonte.....	25 à 25 par 100	6,25	"
Planchettes et couvertes.....	20 à 20 par 100	4,50	"
Tapis.....	25 à 20 par 100	5,00	"
Toile.....	10 à 20 par 100	2,25	"
Meuble et autres articles.....	20 à 35 par 100	7,00	"
		<hr/>	
		\$95,00	

Ainsi, sur un simple ameublement de \$300, l'ouvrier paye sous le régime conservateur une taxe de \$95, ou une augmentation équivalente du prix des articles qui entrent dans sa maison.

Voyons maintenant combien il payait sous le régime libéral :

Meubles .....	\$200 à 17½ par 100	\$35,00
Poêles et articles en fonte.....	20 à 10 par 100	00,00
Flanelles et Couvertes.....	20 à 17½ par	3,70
Tapis.....	25 à 17½ par	4,37½
Toile .....	10 à 17½ par	1,85
Horloge et autres articles.....	20 à 14½ par	3,70
		<hr/>
		\$48,62½

De sorte que sur un ameublement de \$300, l'ouvrier paye aujourd'hui \$46.38 de taxes *de plus* que sous le régime libéral. S'il achète un mobilier de \$600, il paye \$92.74 *de plus* que sous l'ancien tarif.

Il résulte clairement de ces chiffres que les conservateurs ont doublé le montant des taxes prélevées sur les ouvriers, ont doublé le fardeau qui leur pèse sur les épaules. En d'autres termes, sur l'achat seul d'un mobilier bien modeste, l'ouvrier paye \$50 de plus qu'il ne devrait payer, pour le seul plaisir d'être gouverné par des conservateurs. Il en paye autant, chaque année, sur les objets qu'il consomme pour l'entretien de sa famille, comme on le verra plus loin.

Nos adversaires ne peuvent nier cela, mais ils prétendent que cette protection a l'effet d'encourager les industries du pays, en écartant la compétition étrangère et en permettant aux manufacturiers de vendre leurs effets plus chers, et que cela donne de l'ouvrage aux ouvriers.

Constatons d'abord que les gages des ouvriers, employés dans nos manufactures, ne sont pas plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant l'inauguration du nouveau tarif. L'ouvrage n'est pas, non plus, plus abondant. Nous en avons constamment sous les yeux une preuve *que* trop amère, en voyant chaque jour des centaines d'ou-

ouvriers abandonner nos villes, pour aller rechercher de l'ouvrage dans des Etats voisins.

Il n'y a dans le moment qu'une industrie qui soit vraiment prospère, c'est celle du commerce de bois. Il n'y a pas de doute, en effet, que ce commerce est aujourd'hui florissant, et que les journaliers reçoivent dans les chantiers des gages beaucoup plus élevés qu'auparavant.

Mais cela ne dépend pas du tarif.

Le tarif, au lieu de protéger le commerce de bois, le paralyse, par ce qu'il frappe de droits élevés tout ce qui entre dans les chantiers. La raison de ce réveil dans cette branche d'industrie dépend uniquement de l'amélioration soudaine des marchés américains.

Si donc nous n'avions pas la protection, le commerce de bois serait encore plus florissant, les ouvriers trouveraient plus facilement de l'ouvrage, seraient encore mieux payés et les ouvriers payeraient moins de taxes qu'ils ne payent aujourd'hui.

Tels sont les effets de cette politique que les conservateurs appellent, par moquerie sans doute, la PROTECTION !

Ne conviendrait-il pas mieux de l'appeler : la DESTRUCTION ?

## SUR QUI RETOMBE LE FARDEAU DES TAXES

On s'est toujours préoccupé de trouver un mode de répartition équitable pour distribuer les impôts de façon à ce qu'ils ne pèsent pas plus sur une partie de la population que sur l'autre ; mais ce n'est pas depuis que le gouvernement MacDonal-Langevin est au pouvoir, ce n'est pas depuis que le tarif protectionniste est en vigueur que ce principe d'équité est respecté en ce pays.

Notre prétention n'est pas difficile à établir.

On peut repartir toutes les catégories de contribuables en deux classes, les *ouviens* et les *manufacturiers*.

L'ouvrier ou journalier gagne généralement—disons en moyenne—\$1.00 par jour.—Le manufacturier réalise aisément \$10.00 par jour, c'est le moins. Par conséquent, personne ne contestera que, pour chaque 10 cts de taxes que l'ouvrier paiera, il faudra que le fabricant paie \$1.00. Le manufacturier gagnant 10 fois plus que l'ouvrier devra payer 10 fois plus que celui-ci. Est-ce bien ce qui arrive ?

Quand l'ouvrier a fini sa semaine de travail, son épouse va au marché, chez l'épicier, et chez le marchand acheter les provisions, les vêtements, les aliments requis pour la semaine suivante.

Elle donne 40 cts pour une livre de thé, dont 7 cts comme taxe fédérale ;

Une partie pour du sucre, si les enfants sont un peu nombreux et le tiers de cette somme, 32 cts est pour le trésor fédéral.

40 cts pour quelques demiards de sirop, dont 13 cts comme taxes fédérales ;

40 cts pour une livre de tabac, dont 25 cts comme taxes fédérales ;

Observons que le manufacturier qui achètera du tabac d'une piastre la livre ne paiera aussi que 20 cts de taxe.

La rigueur du froid obligera l'ouvrier à acheter une paire de couvertes épaisses. Il pourrait les avoir à raison de \$2.45, mais les taxes fédérales les lui feront payer \$4.00.

S'il achète un peu de flanelle, disons 2 verges, il paiera \$1.00, dont 30 cts comme taxe.

Il pourrait avoir 10 verges de coton pour 65 cts ; mais l'impôt est encore là pour en augmenter le prix.

Le moindre habit de tweed pour le jeune garçon de la famille coûtera \$5.00, soit \$1.75 de trop comme impôt.

Mais voici que la provision de charbon est épuisée. L'ouvrier en achète une tonne. Encore une taxe de 60 cts à payer.

Un outil s'est brisé. Il faut le remplacer. On débourse \$2.00, dont 60 cts pour la caisse fédérale.

Où sont alors les \$6.00 de gages ? mais ce n'est pas tout. Il faut du bœuf, de la farine, du lard, des patates. Le cultivateur se présente avec ces produits. Comme il a payé sa part de taxes chez le marchand, il vendra ses effets au pauvre ouvrier assez cher—si possible—pour s'indemniser un peu de l'excès d'impôts qu'il a payés.

Pendant ce temps là, que paie le manufacturier, le riche ? Paie-t-il dix fois plus que le pauvre, lui qui gagne dix fois plus ? Non, pas un sou de plus et souvent bien moins. Il est bien vrai que quelques articles de luxe sont lourdement taxés ; mais le riche ne peut-il pas s'en passer ? S'il les achète, tant pis pour lui.

L'état de chose que nous signalons est donc des plus déplorables. La classe ouvrière est victime d'une grave iniquité, à laquelle il serait aisé de remédier si l'on voulait remanier le tarif, non pas pour plaire à de riches capitalistes, à des manufacturiers puissants : mais pour donner justice égale à tous.

Voilà une question qui s'impose à l'attention de nos législateurs. Qu'ils y songent.

CE QUE SIR GEO. ETIENNE CARTIER PENSAIT DE LA  
PROTECTION

Il n'y a peut-être pas un homme dans ce pays, dont les conservateurs vénèrent autant la mémoire, que Sir Geo. Etienne Cartier.

Il y a bien des années que le vieux chef conservateur est disparu de la scène politique, et l'on retrouve encore beaucoup de ses admirateurs qui persistent à s'appeler des "partisans de Cartier."

Il doit donc être intéressant pour ceux-là de connaître ce que leur véritable chef pensait de cette politique mystérieuse introduite ici, il y a deux ans, par les conservateurs et qui pèse si lourdement aujourd'hui sur notre population

Voici comment Sir Geo. Etienne Cartier s'exprimait dans un discours prononcé en 1872 :

*Les industriels demandent des droits protecteurs, CELA EST ABSURDE.... Avec la protection poussée trop loin, vous tuez votre commerce extérieur, comme cela est arrivé aux Américains.... (!) ET IL NOUS FAUT AVOIR RECOURS AUX TAXES DIRECTES. Nous ne ferons pas une TELLE FOLIE. Nous avons adopté la politique d'imposer UN DROIT FISCAL ET NON UN DROIT PROTECTEUR.... On demande un tarif protecteur. MAIS LORSQUE VOUS PROTÉGEZ LES MANUFACTURES, VOUS LIMITEZ LA VENTE DE VOS PRODUITS A VOS NATIONAUX. Si les Etats-Unis n'exportent pas davantage, c'est que la protection élève trop haut les prix des effets.*

L'IMMIGRATION DES CANADIENS ET LA PROTECTION

Le croira-t-on ?... dit l'*Opinion Publique*, le Canada contribue annuellement autant qu'aucun autre pays du globe à grossir le nombre de la population des Etats-Unis. Un

rapport du chef du bureau des statistiques à Washington, pour le mois de juin 1880, place le Canada au troisième degré de l'échelle descendante. Voyons :

Irlande . . . . .	14,190
Allemagne . . . . .	12,548
Canada . . . . .	12,323

Nous venons après l'Irlande et l'Allemagne ! L'Irlande en proie à la famine, l'Allemagne écrasée par les impôts et regorgeant de population, fournissent guère plus d'émigrés aux Etats-Unis que le Canada ! Et notre pays est à peine défriché !

Quel sujet de tristes réflexions !

Et quel réveil aussi pour ceux qui se sont laissés charmer par les pompeuses déclarations que le chef conservateur faisait à Parkhill, le 3 juillet 1878, dans le but de capter la faveur populaire !

“ N'était-ce pas une humiliation criante, s'écriait alors Sir John, que de voir notre pays, possédant un sol fertile, un climat salubre, une population forte et éclairée, possédant de bonnes lois, abandonné par au moins cinq cent mille de ses habitants qui ont dû aller s'établir aux Etats-Unis, parce qu'ils ne pouvaient trouver d'emploi ici, *et cela par suite de la mauvaise politique de nos gouvernants ?* ”

Nous sommes donc encore mal gouvernés, puisque les canadiens émigrent plus que jamais ?

Et la Protection ?—Que fait-elle donc pendant ce temps-là ? . . . .

Ah ! la blague ! . . la blague ! . .

## Qui gouverne? le Haut ou le Bas-Canada?

---

Voilà une question importante à laquelle un récent article du *Monde* vient de donner une certaine teinte d'actualité :

“ On sait bien dit l'organe conservateur, que le rôle des libéraux de la province de Québec est d'être toujours à la remorque des grits d'Ontario qui mènent à leur gré leurs alliés des autres provinces. Aussi quand ils sont au pouvoir, c'est Ontario qui gouverne, qui impose ses volontés, qui recueille tous les avantages de la position et cela au préjudice des autres provinces lorsque les intérêts de quelqu'une de ces dernières sont plus ou moins en conflit avec ceux d'Ontario. N'est-ce pas ce qu'on a vu pendant toute la durée du règne du cabinet MacKenzie ? Et on verra infailliblement la même chose se reproduire si M. Blake peut jamais réussir à s'emparer du gouvernement du pays. On aura de nouveau la domination d'Ontario, et rien ne se fera que pour son bénéfice ou suivant son bon plaisir.

Voilà ce que ne doivent pas oublier les électeurs de la province de Québec, et le résultat qu'ils doivent empêcher en votant au prochain scrutin contre les candidats de M. Blake et de sa politique anti-nationale. ”

Nous ne désirons pas par la contradiction que nous entendons offrir à l'auteur de l'article ci-dessus, nier d'une façon péremptoire la prépondérance numérique, industrielle et politique de la province d'Ontario sur celle du Bas-Canada. Nous n'admettons néanmoins, cet état de choses que parce que nous avons le patriotique et sincère désir de le voir cesser.

Ce qu'il s'agit de considérer c'est la mauvaise foi de ceux qui représentent M. Blake et ses partisans comme

hostile à la Province de Québec ; car depuis le 17 septembre 1878 — date du dernier triomphe conservateur — le Bas-Canada a été plus maladroitement et plus ouvertement maltraité qu'il n'a jamais été et qu'il ne sera probablement jamais.

N'est-il pas vrai, en effet, que le cabinet Macdonald-Langevin a refusé aux député Canadiens-Français les neuf-dixièmes des demandes qu'ils ont faites dans l'intérêt de leurs électeurs ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement actuel a refusé à M. Vallée une subvention pour le chemin de fer du Lac St. Jean ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a aussi refusé à M. Landry la construction de l'embranchement St. Charles ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Casgrain la construction d'une gare à Elgin, dans le comté de l'Islet ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Bourbeau l'impression de brochures sur la culture du tabac, de la betterave et l'agriculture en général ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Gigault le creusement de la rivière Chambly ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Bergeron l'élargissement du canal Beauharnois ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Mongenais la construction du canal des Cèdres ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Landry de construire des gares de chemin de fer dans son comté à St. François et à St. Pierre ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Hurteau, le creusement de la rivière l'Assomption ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Bourbeau de faire imprimer et distribuer des pamphlets destinés à faire connaître nos mines ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Bergeron la construction d'une digue entre Lachine et Caughnawaga pour faciliter la navigation d'hiver ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Grandbois la construction d'un phare à la Rivière-du-Loup.

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Vanasse, (croyons-nous) l'abolition des droits sur le tabac canadien ?

N'est-il pas vrai que le gouvernement a refusé à M. Mousseau des secours pour les incendiés d'Upton, de Ste. Hélène et St. Liboire en 1880 ?

N'est-il pas vrai que le musée géologique, institution de Montréal, ville du Bas-Canada, a été transporté à Ottawa, ville du Haut-Canada, par ce même gouvernement conservateur ?

N'est il pas vrai que ces différentes injustices infligées aux Canadiens Français sont si criantes quelles ont été vertement dénoncées par le *Courrier de Montréal*, l'Hon. Sénateur Bellerose et d'autres voix autorisées ?

N'est-il pas vrai enfin, que l'influence de la province de Québec à Ottawa est aujourd'hui équivalente à Zéro comme l'indique la répartition des portefeuilles sous le régime actuel et sous l'administration MacKenzie :

RÉGIME LIBÉRAL.

Hon. L. S. Huntington, *Postes*.

Hon. W. Laurier, *Revenu de l'Intér.*

Hon. R. Laflamme, *Justice*.

Hon. C. A. P. Pelletier, *Agric'ulture*.

RÉGIME CONSERVATEUR.

Hon. A. P. Caron, *Milice*.

Hon. H. Langevin, *Travaux Publics*

Hon. J. H. Pope, *Agriculture*.

Hon. J. A. Mousseau, *Secrét. d'Etat*.

C'est-à-dire *deux* portefeuilles aujourd'hui contre *quatre* autrefois.

Pauvre journaliste du *Monde*, pauvres confrères conservateurs, criez donc, maintenant, que les grits d'Ontario nous écraseront si M. Blake arrive au pouvoir.

Pouvons-nous être plus anéantis, plus impuissants et plus négligés que nous ne le sommes en l'an de grâce 1882 sous le règne de ces pygmées politiques qu'on appelle les Langevin et les Mousseau ?

Electeurs, pensez-y bien.

---

## A propos d'alliance politique

---

Nous avons fait connaître les mauœuvres honteuses que les conservateurs ont employées pour escamoter l'élection d'Argenteuil. On se rappelle qu'après s'être donné, dans les paroisses catholiques, comme l'ami des prêtres, des sœurs et de tout ce qui est canadien-français et catholique, M. Abbott s'est racheté aux yeux des orangistes en publiant une circulaire dans laquelle il fait appel aux préjugés les plus violents contre le catholicisme.

Voici cette circulaire :

*“ Quelques-unes des raisons pour lesquelles les loyaux orangistes d'Argenteuil doivent supporter M. Abbott et le parti conservateur ;*

*“ Parceque que M. Abbott a toujours tenu ferme aux principes de notre illustre ordre et n'a jamais faibli dans la défense de notre cause ;*

“ Parceque le parti conservateur du Canada a toujours été l’ami des orangistes et lutte actuellement dans la province d’Ontario pour obtenir un acte d’incorporation pour notre ordre ;

“ Les orangistes doivent se montrer reconnaissants envers leurs amis, et entre les mains de M. Abbott, de Sir John A. Macdonald et de M. Mackenzie Bowell, la glorieuse bannière du protestantisme sera conduite à la victoire.

“ Votez pour écraser les émissaires de Beaudry et de Lafamme, qui s’efforcent actuellement à assurer la défaite du fidèle frère Abbott ;

“ Rappelez le meurtre atroce de Hackett, et que Louis Riel, le meurtrier du frère Thomas Scott, sera bientôt encore sur le sol canadien.

“ C’est seulement en envoyant au parlement des hommes tels que le frère Abbott qu’on renversera la domination romaine dans le Bas-Canada.

Donc, aux bureaux de votation, loyaux orangistes, et enrégistrez vos votes en faveur d’Abbott et de la liberté.

“ Rappelez-vous que l’associé et l’aviseur d’Edward Blake est l’Irlandais papiste Anglin et qu’il est de votre devoir juré de faire de l’opposition à un tel homme jusqu’à la mort.”

Nous mettons de nouveau cette circulaire sous les yeux des électeurs afin de la bien graver dans leur esprit. Elle résume en peu de mots le programme et l’histoire de la fraction anglaise du parti conservateur au Canada et fait clairement voir les tendances de ce parti, qui se résume en deux points : la domination du protestantisme et le renversement de la domination catholique dans le Bas-Canada. Et ces deux points, c’est le “devoir juré” *sworn duty* comme dit la circulaire — de Sir John A. MacDonalld de les obtenir, en combattant les papistes jusqu’à la mort.

Telles sont les tendances des alliés anglais des conservateurs canadiens-français.

Nous nous demandons comment des hommes qui se disent et se prétendent catholiques peuvent s'allier à un parti qui affecte de pareils principes. De toutes les sociétés secrètes condamnées par l'Eglise, il n'en est pas une qui soit aussi dangereuse, aussi hostile au catholicisme que l'orangisme, ce fléau de l'Irlande. La franc-maçonnerie, telle qu'elle existe dans notre pays, est une association plutôt humanitaire que religieuse ; mais l'orangisme n'a qu'un but, qu'une tendance, et ce but c'est l'anéantissement de tout ce qui est catholique et la domination exclusive du protestantisme, *per fas et nefas*. De sorte que tout homme qui par son alliance en politique, contribue à donner de l'influence à l'orangisme, contribue par là même à l'anéantissement du catholicisme. Et c'est dans la politique, dans le parlement, que l'orangisme recherche cette influence. " C'est seulement en envoyant au parlement, dit la circulaire, des hommes comme le frère Abbott, qu'on pourra renverser la domination romaine dans le Bas-Canada."

C'est bien clair, n'est-ce pas ?

Maintenant, comment expliquer la conduite de ces marchands de religion qui vilipendent constamment des hommes bien disposés envers l'Eglise, ainsi que le sont les libéraux et leurs alliés réformistes du Haut-Canada, et n'ont pas un seul mot de blâme à proférer contre les orangistes, qui occupent le haut du pavé dans le parti conservateur ? N'est-ce pas là une preuve tangible, irréfutable, du fait que ces marchands de religion, ces pharisiens, ne s'occupent de religion que pour tromper le peuple et avancer les affaires de leur parti ? Les seuls ennemis que l'Eglise catholique ait à craindre dans le Canada, ce sont les orangistes, et tant que les journaux conservateurs soi-disant religieux, s'occuperont de combattre et de dénigrer les libéraux sans adresser un mot de reproche aux hommes

qui font cause commune avec Sir John, Mackenzie Bowell, M. Abbott et les autres chefs orangistes, nous aurons raison de dire que ces journaux sont dirigés par des hypocrites qui ne s'occupent pas plus des véritables intérêts du catholicisme que de l'homme dans la lune, et qui ne se mettent dans l'égide de la religion que pour mieux tromper le peuple et l'empêcher de voir les méfaits administratifs de leurs chefs politiques.

Dans une certaine occasion, le *Quotidien* a soutenu que les alliés anglais des conservateurs du Bas-Canada sont les hommes les mieux disposés envers les Canadiens-français et les catholiques. Nous lui avons démontré dans le temps qu'il était dans l'erreur ; nous serions curieux de savoir maintenant ce qu'il pense de la circulaire de l'orangiste Abbott. Car, remarquons-le bien, l'honorable M. Abbott passe pour être, parmi les conservateurs anglais, l'un des moins fanatiques et des mieux disposés envers notre race et notre religion. On peut juger par là ce que doivent être les autres.

## Les Orangistes et les Conservateurs

On sait que Sir John A. MacDonald, l'hon. M. Abbott et presque tous les chefs conservateurs sont membres de l'ordre des orangistes. Pour montrer ce qu'il faut penser de cette alliance des conservateurs avec des hommes qui ont juré de marcher dans le sang des catholiques jusqu'à la cheville du pied, nous reproduisons l'appel fait par M. Abbott aux orangistes d'Argenteuil, durant la dernière élection, et le chant qu'entonnent les orangistes quand ils vont en procession. Voici cette chanson :

Nous sommes protestants vrais, et nous portons défi au papisme ;  
Nous ne lui permettrons jamais de détruire notre foi.  
Car elle est écrite dans nos cœurs en lettres rouge sang  
Rappelons-nous que nos ancêtres ont versé leur sang à Smithfield  
Car, enfants, le Papisme est révoltant  
De même que les chapeaux et bas rouges  
Nous ne laissons jamais le Papisme régner sur notre pays  
Nous ne craignons aucune superstition—ni le Pape avec ses chaînes

Nous avons été trop longtemps affranchis pour être de nouveau mis aux fers  
Debout, que chaque jour s'enflamme d'un vrai courage  
Et à bas le vieux Wiseman et toute sa clique.  
Si le Pape ou sa bulle en Angleterre arrivait  
Nous lui ferions bientôt voir qu'il existe encore des Cromwell  
Nous déchaînerions nos bouledogues et le couperions en deux  
Et nous lui jouerions un air appelé " Le passage de la Boyne "   
Debout, que chaque homme se leve au cri d'alarme  
Si non, ils vous traiteront comme autrefois à la grange de Seullabogne  
Où ils en ont brûlé vifs de quatre à cinq cents  
Nous leur ferons faire pénitence si jamais ils viennent.  
Il y a quatre cents prêtres en Irlande, me dit-on  
Marmottant du latin à des dieux de cuivre, de fer et d'or  
Ils peuvent s'adresser à St. Pierre pour leur donner un coup de main  
Car bientôt nous enverrons nos bouledogues les jeter à l'eau.  
La vierge de Rimini elignotait des yeux  
Et à propos d'elle, le Pape a dit bien des mensonges  
Mais vive notre église, et à bas le Pape !  
Nous ne serons jamais gouvernés par pur mécanisme, j'espère.  
Ce Wis man a tenté tous les projets qu'il connaît  
Mais nous lui ferons demander pour avoir attaqué la Rose  
Nous lui ferons bientôt voir que nous n'avons aucune concession à faire  
Que nos femmes et nos enfants n'iront pas à confesse  
Les partisans orange-et-bleu accourront dans nos villes  
Nous nous tiendrons debout comme un seul homme pour abattre le papisme  
Ils devront sentir notre poudre et goûter de nos balles  
Et avant de devenir papistes, tous nous mourrons, tous jusqu'au dernier  
Tenez maintenant, sonnez les cloches de nos églises, faites grand bruit  
Et carillonnez « No surrender » « The Protestant Boys »  
Les douze évêques papistes devront trembler de tous leurs membres  
Avec Wiseman nous les emballerons tous vers Brome  
Puis hurra pour l'église. A sa fin elle est fidèle  
Trois hurra pour l'orange et trois pour le bleu  
Trois grognements pour les bas rouges et pour le Pape  
Et puissent Wiseman et compagnie mourir par la corde

Et dire que c'est un des chefs de cette meute féroce  
que l'on nous représente comme le chef de " l'ordre et  
du bien, " et que l'on propose chaque jour à la vénération  
de notre population !

Dire qu'il y a encore dans nos campagnes, de bons  
habitants qui croyaient engager leur conscience et dé-  
truire leur religion, s'ils ne maintenaient pas au pouvoir  
cet ennemi farouche de notre religion !

Quelle farce ignoble et humiliante !

## NEPOTISME

---

Autrefois M. Langevin avait une tendresse admirable pour ceux qui le touchaient de près ou de loin par des liens de parenté. Il suffisait d'être l'arrière-neveu de l'oncle du cousin de M. Langevin pour mériter ses attentions et émarger au budget du service civil.

Pendons justice à M. Langevin : depuis son second avènement au pouvoir ce népotisme est moins prononcé. Raison bien simple : M. Langevin a honoré tous ses parents avant le fameux coup de filet de \$32,600 ; il n'en case plus parce qu'il n'y en a plus à caser.

Mais M. Langevin a des imitateurs dans le cabinet. Son exemple est noblement suivi par M. Tilley et M. Bowell. On croirait qu'il est dans les traditions des ministères conservateurs de pratiquer le népotisme.

Faisons le compte de M. Tilley :

1o Sir Leonard Tilley, traitement de ministre, \$7,000 ; indemnité comme député \$1,000.

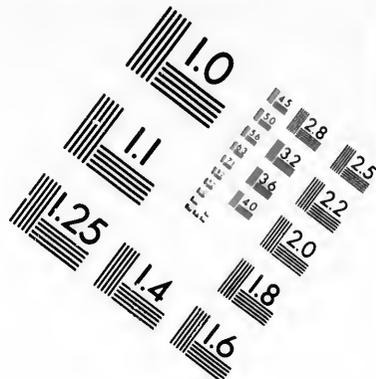
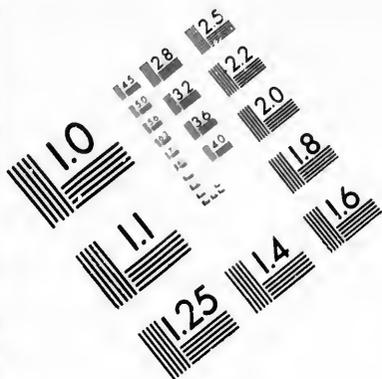
2o F. Toller, beau-frère, a reçu, en 1881, \$1,975, a été promu injustement aux dépens des autres fonctionnaires en 1882, et a été nommé à une charge créée spécialement pour lui avec des appointements de \$2,250.

3o T. B. Hannington, un autre beau-frère, commissaire du recensement, \$977.

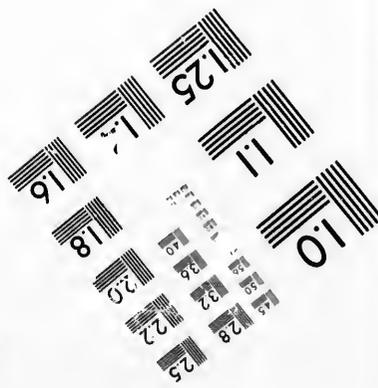
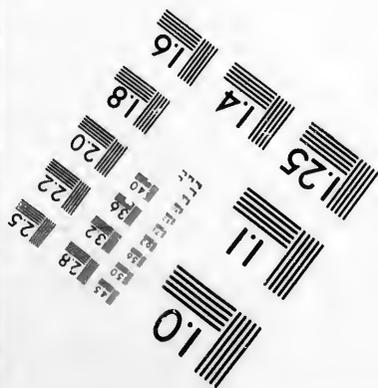
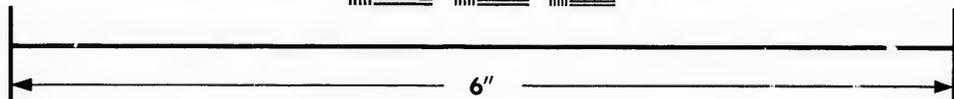
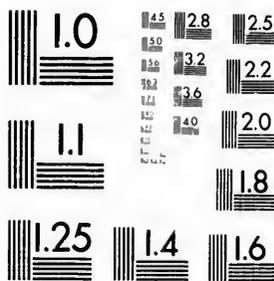
4o M. Benford, un autre beau-frère, fonctionnaire au ministère du revenu de l'intérieur, \$1,764.

5o M. Street, gendre, au bureau de douane de Fredericton, \$1,300.

6o. Lewis Burpee, gendre, dans le bureau du Conseil privé, \$1,100.



**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

25  
28  
32  
25  
22  
20

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

7o M. Burdy, frère de l'épouse du fils de M. Tilley, fonctionnaire du havre de St. Jean, \$800.

8o M. Hannington, oncle mis à la retraite avec une gratification annuelle de \$615.

9o W. L. C. Hannington, fils du précédent, nommé à sa place avec des appointements de \$700.

10o Charles Girr et le Dr Girr, cousins, officiers de l'hôpital provincial du Nouveau-Brunswick.

11o M. Carwell, neveu, nommé sénateur, en 1881, \$1,000.

Montant des sommes retirées par M. Tilley et sa famille, chaque année \$18,496.

Voilà un joli chiffre pour une seule famille. Qui dira que nos ministres n'ont pas une tendre sollicitude pour leurs proches ?

Un autre ministre qui n'oublie pas ses parents c'est M. **Bowell**, le ministre des douanes.

Voyons son bilan :

1o L'hon. M. **Bowell**, traitement de ministre, \$7,000 ; indemnité comme député, \$1,000.

2o M. J. M. **Bowell**, fils, secrétaire privé, \$1,050.

3o M. **Patterson**, beau-frère du fils, a été dernièrement honoré d'une charge publique. Les appointements ne sont pas encore connus.

Il est certain que M. **Bowell** et les siens retireront plus de \$10,000 par année.

L'hon. J. C. **Pope** a un fils qui est son secrétaire privé avec des appointements de \$1,050.

L'hon. J. C. **Aikins** a aussi nommé son fils secrétaire privé avec des appointements de \$1,075.

---

## QUESTION RELIGIEUSE.

Comme tout bon catholique, nous abordons cette question avec répugnance, car la religion est une chose trop sacrée pour la traîner sans de graves raisons dans les débats politiques. Mais nous avons affaire à des adversaires si malhonnêtes, que nous sommes forcé de faire violence à nos sentiments pour mettre le public en garde contre les fausses représentations des conservateurs, qui veulent encore cacher leurs méfaits politiques sous le voile de la religion et représenter le parti libéral comme un parti condamné par l'Eglise. Pour refuter ce mensonge, il suffit de lire la circulaire que nous reproduisons ici.

Voici cette circulaire :

CIRCULAIRE DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE  
QUÉBEC, AU CLERGÉ DE LA DITE PROVINCE.

11 OCTOBRE 1877.

Messieurs.

“ Ayant été consultés sur la conduite que le clergé doit tenir par rapport à la politique en général et aux élections en particulier, nous croyons opportun de vous adresser la présente circulaire.

“ En lisant attentivement les divers documents relatifs à cette importante et délicate question, on voit facilement que les décrets et circulaires ne lui traçent qu'une seule et même voie, savoir une sage réserve et une grande prudence. *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* “ Il n'est pas opportun de faire tout ce qu'il m'est permis, ” dit St-Paul (1 Cor. VI. 12.) Le prêtre ne s'appartient plus à lui-même, mais à l'Eglise et aux âmes qui lui sont confiées, et, même dans l'exercice de ses droits les plus

certain, il est souvent arrêté par la crainte de nuire aux grands intérêts dont il est le dépositaire.

C'est pourquoi notre 5me Concile résume ses devoirs en ce peu de mots : *Dicta sua ponderet, scripta discutat, actus suos ita componat, ut non vituperetur ministerium nostrum, perfectus appareat homo Dei, ad omne opus bonum instructus* (Décret XV. S 29.)

“ Que l'homme de Dieu pèse ses paroles, médite ses écrits et ainsi règle ses actions, afin que notre ministère ne soit pas sujet au blâme, et qu'il paraisse, à ceux qu'il dirige, parfait, dans toutes œuvres de bien. ”

La circulaire du 4 juin 1854, donnée par les Pères du même concile, appliquant ce principe général à la matière qui nous occupe, s'exprime ainsi : “ Le clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux.

Et, de peur qu'on ne voulût conclure qu'il est autorisé à se prononcer de lui-même dans les questions qui touchent aux principes religieux, notre circulaire commune du 22 septembre 1875 déclare expressément que cette matière, comme toutes celles d'une importance majeure, est réservée au jugement des Evêques.

Dans notre pastorale, nous insistons fortement sur les droits du clergé comme citoyen, parce que ses ennemis veulent les lui dénier, mais l'exercice de ces droits, comme de beaucoup d'autres, se trouve nécessairement restreint par les règles que vous imposez vos Supérieurs Ecclésiastiques, à qui seuls appartient de juger jusqu'à quel point il est opportun d'en user. Le décret du quatrième concile de Québec est bien clair et bien formel sur ce sujet. Notre lettre pastorale expose également en quel cas le prêtre peut et doit élever la voix, non-seulement comme citoyen, mais comme ministre de la religion. Nous croyons utile, de vous faire remarquer, que, même dans ces circonstances, vous devez avant tout prendre l'avis et

l'ordre de votre Evêque, car ces questions sont toujours de la plus grande importance, et elles tombent à *fortiori* sous la restriction imposée par notre quatrième concile.

Dans une lettre du 4 août 1874, le St-Siège recommande aux Evêques de cette province de veiller à ce que les prescriptions si sages et si prudentes que nos conciles provinciaux ont données au sujet des élections soient fidèlement suivies.

Or, quelles sont ces prescriptions? En analysant le IX<sup>e</sup> décret du quatrième concile et le XVIII<sup>e</sup> du cinquième, nous trouvons que le clergé doit se borner à instruire le peuple de ses obligations en temps d'élection, lesquelles sont les suivantes : 1<sup>o</sup> De voter lorsque des raisons suffisantes l'exigent ; 2<sup>o</sup> De voter suivant sa conscience et sous le regard de Dieu, en donnant son suffrage au candidat qu'il juge prudemment et vraiment probe et capable de remplir son mandat, qui est de veiller au bien de la religion et de l'état et de le procurer fidèlement ; 3<sup>o</sup> De ne pas vendre son suffrage ; 4<sup>o</sup> D'éviter l'intempérance, la calomnie et le parjure. *Hœc fideliter doceant populum suumpastores, tanquam fideles ministri Christi in his insistent sistant que in omni charitate et patientia, nec ultra procedant in circumstantiis consuetis. Et, si quæ particulares aut extraordinariæ occurrant circumstantiæ, maxime caveant ne quidquam motiantur inconsulto Episcopo, (Décret IX, Conc. Prov. Québec IV).*

“ Que les pasteurs enseignent avec soin ces choses à leur peuple, et comme fidèles ministres du Christ, qu'ils insistent sur ces choses, mais le fassent avec toute charité et patience ; qu'ils n'aillent pas plus loin dans les circonstances ordinaires. Et, si quelques circonstances extraordinaires ou particulières se présentent, qu'ils aient grand soin de ne rien décider, sans l'avis de l'Evêque.”

Le cinquième concile, renouvelant ce décret, ordonne aux pasteurs de l'expliquer prudemment, clairement, après mûre préparation, et pendant que les esprits sont calmes. 1o Prudence et mure préparation : ces deux qualités sont inséparables ; si c'est une obligation grave pour un pasteur de préparer avec soin les instructions qu'il est tenu, par la loi divine et la loi ecclésiastique, de donner à son peuple, cette obligation devient plus grave encore lorsqu'il s'agit de mettre une digue à des désordres nombreux et divers, dont les conséquences sont si déplorables pour l'Eglise et pour la société entière.

Vous savez, qu'en temps d'élection, les passions politiques excitent les hommes à la défiance ; il ne faut donc pas, sans une extrême nécessité, exposer le clergé aux haines et aux vengeances des partis politiques. En chaire surtout, vous devez peser vos paroles, afin de n'offenser personne, tout en exposant les vrais principes qui doivent guider un électeur chrétien et consciencieux. 2o Brièveté, parce que dit le St-Esprit : *In multi loquio non d'erit peccatum*, (Prov. IX 19.) Les esprits excités et préjugés trouveront facilement dans la multitude des paroles, matière à des interprétations malignes. 3o Clarté ; ce sera le fruit d'une bonne préparation et la compagne inséparable de la prudence. Quand vous aurez ainsi expliqué à votre peuple, les principes qui doivent le guider dans son choix, laissez à la conscience de chacun le soin d'en faire l'application aux personnes et aux partis. Et, quand un pénitent vous dira qu'il a voté en toute conscience et sous le regard de Dieu, ne révoquez pas en doute sa bonne foi, et mettez en pratique cet axiome bien connu : *Credendum est penitenti tam pro se quam contra se dicenti*. " Le pénitent doit être cru dans ce qu'il dit, tant en sa faveur que contre lui." Dans ces moments d'excitation, le prêtre, plus que personnes, doit se défier de l'émotion du moment ; il ne doit pas facilement ajouter foi aux nouvelles qui circulent sur le compte des candidats, ou des partis, même

quand elles sont reproduites par les journaux, en un clin d'œil elles causent des dommages fort graves.

Vous savez que la justice et la charité obligent toujours à réparer un dommage auquel on a contribué positivement, en répandant ou en accréditant une calomnie ou une médisance. Dans la lecture des journaux, suivez cette parole de l'Apôtre St-Jean (I Jean IV. V.) : *Charissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint, quoniam multi pseudo prophetæ exierunt in mundum.* “ Mes très-chers, n'ajoutez pas foi à toutes opinions, mais examinez si ces opinions viennent de Dieu, car il se répandra de faux prophètes par le monde, ” et cette autre de St Paul (I Thes. V-21) : *Omnia autem probate, quod bonum est tenete.* “ Mais examinez tout, et retenez ce qui est bon. ”

*Le décret du quatrième concile vous défend implicitement d'enseigner en chaire, ou ailleurs, qu'il y a péché à voter pour tel candidat ou pour tel parti politique ; à plus forte raison, vous est-il défendu d'annoncer que vous refuserez les sacrements pour cette cause. Du haut de la chaire, vous ne donnerez jamais votre opinion personnelle.*

N'assistez à aucune assemblée politique, ou ne faites aucun discours sur ces matières, sans la permission de votre Ordinaire.

Si vous avez droit de voter, vous pouvez en user, mais que ce soit avec prudence et sans ostentation. Il convient que vous choisissiez le moment le plus favorable, que vous n'attendiez pas au dernier moment où l'excitation est toujours plus vive, que vous ne restiez pas auprès du lieu où se fait l'élection,

A ceux qui viendront vous consulter privément, répondez avec prudence, avec calme, et sans entrer dans

des discussions compromettantes pour votre caractère ; car vous savez que les paroles les plus innocentes et les plus vraies sont exposées, dans ces temps-là, à être mal comprises, mal interprêtées, mal rapportées. Et même, si vous voyez que l'excitation des esprits est extraordinaire, la prudence vous engagera à répondre simplement que ce que vous avez dit en chaire doit suffire pour les guider. Une fois les élections terminées, vous exhorterez vos paroissiens à oublier tout ce qui aurait pu se dire ou se faire d'offensant durant ces temps de troubles et d'excitation, vous exhorterez les vainqueurs à la modération et la charité, vous inviterez les vaincus à concourir avec bonne volonté dans tout ce qui peut contribuer au bien public de la paroisse ou du comté, sans conserver de rancune contre personne. Ce sera un grand bonheur pour notre pays, si l'on peut y comprendre que la concorde dans la vérité et la justice est un bien inestimable et une source intarissable de bonheur et de prospérité. Ne craignons pas que l'influence salutaire du clergé se trouve amoindrie par cette conduite ! Au contraire, elle ne fera que grandir de jour en jour, à proportion de cette sage et prudente réserve. Dans le prêtre le peuple verra, non le partisan, mais le pasteur et le père de tous, il ne contractera pas, dans ces luttes, la dangereuse habitude qui pourrait le pousser insensiblement à l'incrédulité sur les dogmes et les enseignements les plus clairs et les plus certains de la religion.

Quand le candidat patroné ostensiblement par le curé, vient à triompher, une partie de la paroisse garde rancune au curé. Si ce candidat perd son élection, ses adversaires se vantent d'avoir triomphé du curé. Dans tous les cas, le pasteur se trouve à perdre de cette considération dont son ministère a besoin pour être fructueux. Nous entendons souvent des membres du clergé se plaindre de ce que la politique se mêle aux affaires de la Fabrique, de la municipalité et des écoles, et jusque dans la nomination des employés de l'église. Le meilleur et uni-

que moyen d'y apporter remède sera de donner l'exemple de cette sage réserve qui vous est recommandée par la discipline constante et universelle de cette province. Au premier mot qui indiquera cette tendance de mêler la politique à toutes les affaires, exhortez doucement vos paroissiens à laisser de côté, ces considérations étrangères et toujours funestes au bien de la paroisse. Si vous êtes attaqué dans les journaux, et si vous jugez nécessaire de vous défendre, consultez votre Evêque, et ne publiez rien sans son consentement exprès, défiez-vous surtout de l'émotion du moment.

Comme la corruption électorale donne lieu à plusieurs questions théologiques, nous étendons à toute cette province certaines règles pratiques déjà en force dans quelques diocèses, et que vous trouverez ci-après sous forme d'appendice.

Nous vous conjurons, au nom de Notre-Seigneur, de vous montrer fidèles observateurs de ces prescriptions de nos conciles, que le St. Siège a qualifiées de sages et prudentes, afin que nous ne soyons pas obligés d'user d'autorité, pour les faire observer, et de sévir contre ceux qui s'en écarteraient.

Nous vous bénissons, ainsi que les fidèles confiés à vos soins.

- † E. A. Arch. de Québec,
- † L. F. Ev. de Trois-Rivières.
- † J. Ev. de Rimouski,
- † Edouard Chs. Ev. de Montréal,
- † Antoine, Ev. de Sherbrooke,
- † J. Thomas, Ev. d'Ottawa,
- † L. Z. Ev. de St. Hyacinthe.

L'article suivant, que nous empruntons à *La Concorde*, met dans son vrai jour cette affaire de la religion dans la politique. Nous attirons particulièrement l'attention des électeurs sur cet écrit que voici :

## LES ELECTIONS

### LES MENSONGES DE LA "MINERVE"

*Ce que valent ces appels aux préjugés religieux et nationaux.*

La *Minerve* continue sa campagne politico-religieuse. Exhumant les écrits d'un homme qui n'est plus, George Brown,—le malhonnête organe conservateur essaie de faire croire aux lecteurs qu'il fanatise, que le parti libéral-oppositionniste d'aujourd'hui entretient les idées désavouées du *Globe* et de l'*Avenir* de 1848 et de 1852.

Nous réfuterons la *Minerve* en établissant quelques propositions bien claires.

1o. *En Canada, un catholique peut voter pour n'importe quel parti.*

Le mandement de Mgr l'Archevêque Taschereau, en date du 2 février dernier, commentant les derniers décrets du Pape sur les questions religieuses agitées au Canada dit :

Des âmes ardentes dans les luttes politiques ont reproché à l'Université-Laval de ne pas vouloir se jeter dans la mêlée pour favoriser leur parti. Cette abstention elle-même a été faussement interprétée comme un indice de ce qu'on appelle *tendances libérales*. On aurait voulu sans doute que l'Université s'arrogeât le droit de juger et condamner un parti politique que l'Episcopat Canadien.

“ tout entier, de l’Atlantique au Pacifique, n’a pas encore voulu juger ni condamner !... un parti au sujet duquel le second décret apostolique du 13 septembre dernier, dit formellement : “ L’Eglise en condamnant le libéralisme, “ n’entend pas frapper tous et chacun des partis politiques “ qui par hasard s’appellent libéraux, puisque les décisions “ de l’Eglise se rapportent à certaines erreurs opposés à “ la doctrine catholique, et non pas à un parti quelconque “ déterminé et que par conséquent ceux-là font mal qui, “ sans autre fondement, déclarent être condamné par l’é- “ glise un des partis politiques du Canada, à savoir : le “ parti appelé “ réformiste,” parti ci-devant chaudement “ appuyé même par quelques évêques.”

“ C’est en s’inspirant de ces mêmes principes que le 11 octobre 1877, les Evêques de cette province ont unanimement déclaré ne pas vouloir “ abandonner la région “ des principes pour descendre sur le terrain des person- “ nes et des partis politiques... A l’exemple du Souve- “ rain Pontife, ont-ils ajouté, et suivant la sage prescrip- “ tion de notre Quatrième Concile, nous laissons à la cons- “ cience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels “ sont les hommes que ces condamnations peuvent attein- “ dre, quelque soit d’ailleurs le parti politique auquel ils “ appartiennent.”

“ Voilà qui est précis, n’est-ce pas ; liberté pour cha- cun de voter pour le parti réformiste du Haut-Canada, ou le parti libéral du Bas-Canada. Aux catholiques de choisir entre les mensonges de la *Minerve* et les décisions du Saint-Père.

20. *Les ennemis de l’église catholique et de la nationalité canadienne française se recrutent dans le parti conservateur.*

Les orangistes sont les principaux partisans du "gouvernement" d'Ottawa. Les loges orangistes sont autant de pépinières qui fournissent des soldats à l'armée ministérielle. Leurs chefs sont Sir John Macdonald et M. Bowell, parmi les ministres et MM. T. White, Kirkpatrick, Abbott, Stephenson et McQuade, parmi les députés.

Le serment prêté par les orangistes à leur entrée dans l'ordre donne une idée de leurs tendances :

“ Je jure que je tiendrai toujours sacré le nom de notre glorieux libérateur, le Roi Guillaume, Prince d'Orange, en souvenir reconnaissant duquel je promets solennellement (si c'est en mon pouvoir) de célébrer sa victoire sur Jacques, à la Boyne, en Irlande, en me réunissant à mes frères dans leur salle de Loge le 12 Juillet de chaque année ; je jure que je ne suis pas et que je ne serai jamais un catholique romain ou un papiste ; et que je ne suis pas et je ne serai jamais marié à une catholique romaine ou à une papiste ; que je n'élèverai jamais mes enfants, et que je ne permettrai pas qu'on les élève dans la foi catholique romaine si je puis l'empêcher, que je ne suis et ne serai jamais membre d'une société ou d'un corps d'hommes qui sont ennemis de Sa Majesté et de notre glorieuse constitution ; que je n'ai jamais été à ma connaissance suspendu ou expulsé d'aucune loge orangiste.

Dans un discours prononcé à Kingston, après la visite du Prince de Galles, Sir John démontre que M. Brown et son journal le *Globe* combattaient les adversaires déclarés du catholicisme. Voici :

“ Que fit alors M. Brown ? Justement dans le même temps il engageait l'administration, dont il était un appui éminent, à abolir l'orangisme. Nous lisons dans le *Globe* de cette époque, qu'ils avaient les orangistes sous leurs

pieds, et qu'ils étaient obligés de les tenir là. Au moment où par sympathie pour leurs malheurs j'entrais dans l'association, M. Brown criait au gouvernement de les subjuguier.

Et, M. le Président, tandis que moi, comme orangiste, j'ai toujours été fidèle aux principes, ce monsieur a tourné casaque mainte et mainte fois.

Pense-t-il (M. Brown) que ce sont des fous ? S'il le pense, il se trompe. Des hommes peuvent être fous une fois, mais pas deux fois—au moins pas ceux qui ont le bon sens des membres de l'association orangiste.

Le *Nouveau-Monde*—organe de l'école ultramontaine, disait le 28 juin 1879 :

“ Sir John n'a pas toujours été, lui, non plus, exempt de préjugés sur le compte des catholiques et lorsqu'il était jeune il a pris des attitudes qui n'étaient guère propres à lui gagner la sympathie de ces derniers. ”

Le même journal devenu depuis le *Monde*, écrivait le 15 juillet 1881 en réponse à un article du *Mail*, sur la fête orangiste du 12 juillet :

“ Nous aurions probablement passé sous silence la mascarade orangiste de Toronto si le *Mail* n'en avait pas fait le sujet d'un article qui nous a tout à la fois surpris et peiné. Le *Mail* a coutume d'être mieux inspiré.....

“ Il y a dans le malencontreux écrit du *Mail* d'autres passages qui mériteraient d'être relevés, mais ce que nous en avons dit suffira pour marquer combien nous désapprouvons cette élucubration digne de figurer dans les colonnes du *Witness*. ”

Le *Globe* parlant du 12 juillet en même temps que le *Mail*, c'est-à-dire le matin même de la célébration, se montre beaucoup plus juste dans ses commentaires sur ce sujet qui a le don de passionner et d'exciter tant les esprits.

La feuille libérale n'hésite pas à déclarer qu'une pareille célébration n'a aucune raison d'être au Canada.

La *Minerve* pense-t-elle que le peuple aura deux poids et deux mesures ? Si l'on peut absoudre Sir John de tout ce qu'il a fait dans le passé, pourquoi refuserait-on de reconnaître que M. Brown et que le *Globe* ont modifié leurs opinions ?

Veut-on d'autres faits pour voir que les orangistes, ces adversaires déclarés de nos institutions religieuses et nationales sont les alliés du parti conservateur ? Qu'on lise ce que disait le *Post* de Montréal, organe catholique, le 7 juin 1879, après les dernières élections de la province voisine :

“ Le fait significatif des élections d'Ontario c'est que le vote orangiste ne compte pour rien. C'est par le fait que les orangistes en masse ont appuyé l'Opposition, que le gouvernement a triomphé. Il est vrai que Sir John a voulu mêler la politique nationale au débat ; mais il n'a pas réussi. La question de l'incorporation des loges orangistes a été présentée partout aux électeurs et MM. Mowat et Fraser ont exposé leur vie politique et ont défié les orangistes de tenter n'importe quel effort. La situation maintenant est telle que les Réformistes se moquent du vote orangiste et le résultat a été qu'Ontario, protestante et catholique, a balayé les orangistes.

30. La presse conservatrice du Haut-Canada est hostile aux catholiques.

Le succès permanent du gouvernement grit-libéral-réformiste du Haut-Canada, malgré la guerre acharnée du parti conservateur de toutes les catégories, a irrité les orangistes et leurs organes.

Au lendemain des élections provinciales de 1879, le *Mail* disait :

“ La majorité protestante s'est à peu près également divisée entre les Réformistes et les oppositionnistes, et c'est le vote catholique compact qui a fait pencher la balance du pouvoir. Pratiquement l'Eglise catholique contrôle la situation ; cet état de choses ne peut être toléré plus longtemps. Si cette Eglise ne divise pas sa phalange, la majorité devra pour sa propre défense faire une contre-organisation. Nous parlons ouvertement car le temps de tout dire est arrivé. ”

Commentant ces regrettables paroles, le *Journal des Trois-Rivières*, organe catholique dont l'orthodoxie ne sera pas mise en doute par la *Minerve*, écrivait à la date du 19 juin 1879 :

Si le plan de campagne du *Mail* contre les catholiques d'Ontario doit être mis à exécution, c'est assurément une menace contre nous. Jusqu'à ce jour nous avons eu des alliances avec les conservateurs d'Ontario et il deviendrait par là manifeste que si nous les continuons ce sera à notre détriment.

Pendant ce temps on prend les dépouilles des vaincus et on nous laisse dans l'humiliation.

On ne se contente pas de cela, on menace nos frères, les catholiques, de leur ravir jusqu'à la liberté d'agir conformément à leur conscience et en harmonie avec les enseignements religieux qu'ils reçoivent de leurs pasteurs.

Les honnêtes gens qui cherchent le camp des fanatiques sauront-ils où les dénicher maintenant ?

Autre détail d'une certaine importance : le 3 mars 1880 le *Constitutionnel* reprochait au *Mail* " d'essayer à discréditer les ministres de la religion catholique " en accusant un prêtre du crime d'incendie.

40. *La presse libérale soutient les candidats catholiques.*

Il y aurait à citer à part les écrits du *Mail*, ceux du *Leader* de Toronto, le défunt organe de M. Beaty, membre de la Chambre des Communes. Le *Leader* publiait des choses atroces contre les catholiques. Au mois d'août 1880 l'ancien propriétaire de cette feuille méchante subissait une élection à Toronto-Ouest. Il eût l'appui du *Mail* ; mais le *Globe*, ce journal si fanatique, au dire de la *Minerve*, soutenait M. Ryan, catholique. Le 14 août, le *Globe* disait :

M. Ryan appartient à l'église catholique. *Nous demandons aux électeurs protestants de lui faire un accueil cordial.* Ce serait une disgrâce dans la crise présente de voir un électeur libéral s'abstenir de voter parce que le candidat du parti est catholique romain. Le cri anti-catholique sera sans doute poussé par le parti ministériel ; mais ce cri devra être étouffé par les réformistes.

Soyons sobre de commentaires.

Livrons au mépris public la *Minerve* et l'écrivain oublieux de sa dignité qui fait un appel insensé aux pré-

jugés de ses compatriotes. Le député d'Ottawa accom-  
plisse une œuvre anti-patriotique quand il cherche à fomenter  
les divisions de races et de croyances parmi les popula-  
tions hétérogènes de cette terre libre du Canada. Mais si  
ce brandon de discorde croit servir la cause de son parti  
par ces manœuvres démagogiques, il se trompe grande-  
ment : nous l'avons dit l'autre jour, nous l'avons surabon-  
damment prouvé aujourd'hui : " les fanatiques sont dans  
" vos rangs conservateurs du Bas-Canada et vous êtes  
" leurs valets. "

*FIN.*



## A NOTER

—o—

Dans cette partie de notre pamphlet intitulée : " Qui gouverne ? le Haut, ou le Bas-Canada " il faut noter que les subventions au chemin de fer du Lac St. Jean et à l'embranchement de St. Charles, mentionnées comme ayant été refusées, *n'ont été accordées qu'à la veille des élections.* M. Vallée menaçait de résigner sans ce subside et M. Landry ne pouvait faire la lutte avec le moindre espoir de succès.

En accordant ces subsides le gouvernement a fait un acte de corruption qui ne prouve aucunement ses bonnes dispositions à l'égard de la Province de Québec.



## TABLE DES MATIERES

---

	PAGES
Dette publique.....	2
Réduction du taux de l'intérêt.....	3
Augmentation de la dette.....	4
Qui est responsable de cette augmentation?.....	5
Dépenses à compte du capital.....	13
Rachat de la dette publique.....	13
Revenus et dépenses.....	14
Augmentation des taxes.....	15
Augmentation des dépenses.....	17
Etat comparatif des dépenses contrôlables.....	20
Pensions de retraite.....	20
Milice.....	22
Gouvernement civil.....	23
Collège militaire.....	25
Allocations aux Sauvages.....	26
Dépenses extravagantes et gaspillages.....	27
A travers les comptes publics.....	28
Nord-Ouest.....	31
Frais de voyage des ministres.....	33
Coût de Sir A. T. Galt.....	41
Fraudes et pillages.....	43
Affaire Murray.....	45
Fraude des sections A et B.....	45
Transactions malhonnêtes : affaire Macdonald- Charlebois.....	47
Bimbelots sauvages.....	50
Chemin de fer du Pacifique.....	51
Valeur en argent des obligations du Syndicat.....	52

Valeur des terres, d'après Sir Chs. Tupper.....	62
Valeur donnée aux terres par le gouvernement.....	64
Réponse à une objection quant aux terres.....	66
Raisons données pour justifier ce projet.....	68
On aurait dû demander des Soumissions.....	69
Nouveau Syndicat.....	69
Comparaison avec celui de Saint-Paul.....	70
Le tarif.....	70
La protection et les cultivateurs.....	71
Ce que l'ouvrier paye.....	74
Sur qui tombe le fardeau des taxes.....	76
Ce que Sir George pensait de la protection.....	79
L'émigration des canadiens et la protection.....	79
Qui gouverne ? Le Haut ou le Bas-Canada ?.....	81
A propos d'alliances politiques.....	84
Chanson des orangistes.....	87
Népotisme.....	89
Question religieuse.....	91
Les mensonges de la <i>Minerve</i> .....	98



